

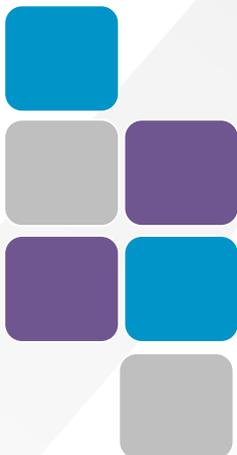


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

***PLAN D'ACTION
DE LA STRATEGIE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES ET
DES CATASTROPHES
2020 - 2030***

MADAGASCAR



*Pour un monde plus sûr
Construire pour durer*

Bâtir une nation émergente par un élan de solidarité nationale pour la fierté et le bien-être du peuple Malagasy

Eriger la Gestion et la Réduction des risques de catastrophes comme un pilier de développement durable

TABLES DES MATIERES

1.	<i>INTRODUCTION</i>	7
1.1	Alignement de la Stratégie nationale et du plan d'action de GRC au contexte international	7
1.2	Les actions prioritaires définies dans ce Cadre sont :	7
1.3	Alignement de la Stratégie nationale avec le Plan Emergence de Madagascar	7
1.4	Synergie et alignement de la Stratégie nationale et du Plan d'action de GRC aux objectifs de développement durable	7
1.5	Synergie et alignement de la Stratégie nationale et du Plan d'action GRC avec les actions nationales de lutte contre le changement climatique	8
1.6	Contextualisation nationale de la Politique et de la Stratégie nationale de GRC	9
1.7	Intérêts de la Stratégie Nationale de GRC et du Plan d'action	9
1.8	Respect des dispositions légales nationales en matière de GRC	9
2.	<i>CONTEXTE DE LA GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES A MADAGASCAR</i>	10
2.1	Réalités Malagasy en matière des risques et des catastrophes	10
2.2	Enjeux climatiques et environnementaux	10
2.3	Défis de la construction de la résilience	11
3.	<i>VISION, PRINCIPES DIRECTEURS, OBJECTIFS ET PORTEE DE LA STRATEGIE NATIONALE</i>	12
3.1	Vision	12
3.2	Principes directeurs	12
3.3	Objectifs spécifiques	12
3.4	Axes stratégiques	13
3.5	Portée	13
3.6	Mise en œuvre de la Stratégie nationale	13
4.	<i>PLAN D'ACTION DES AXES STRATEGIQUES</i>	13
4.1	Axe 1 : Engagement politique accru dans la GRC/RRC en tenant compte des différentes spécificités des actifs et des enjeux concernés pour améliorer la résilience	13

4.2	Axe 2 : Meilleure gouvernance de la GRC/RRC à tous les niveaux -----	19
4.3	Axe 3 : Capacités des acteurs en matière de GRC/RRC et de coordination renforcée -----	24
4.4	Axe 4 : Pratique de la gestion des connaissances mise au profit de la GRC/RRC -----	29
5.	<i>CADRE LOGIQUE</i> -----	35
6.	<i>CONCLUSION</i> -----	36

ANNEXES

Annexe 1 : Charte du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030	39
Annexe 2 : 17 Objectifs de Développement Durable	41
Annexe 3 : Cadre Logique du Plan d'action	42

SIGLES ET ACRONYMES

ACC	Adaptation au Changement Climatique
BN CC REDD+	Bureau National des Changements Climatiques, du Carbone, de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et Dégradation de forêts
BNGRC	Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes
CAH	Cadre d'Action de Hyōgo
CERED	Centre d'étude et de recherche économique pour le développement
CERVO	Centre d'Etudes, de Réflexion, de Veille et d'Orientation
CIF	Climate Investments Funds
CNGRC	Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes
CPC	Corps de Protection Civile
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CPGU	Cellule De Prévention et d'appui à la Gestion des Urgences
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CS	Cadre de Sendai
GRC	Gestion des Risques et des Catastrophes
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAO	Publication Assistée par Ordinateur
PIP	Projet d'Investissement Public
PNGRC	Politique Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes
PPCR	Programme Pilote pour la Résilience Climatique
PSHP	Plateforme Humanitaire du Secteur Privé de Madagascar
PRD	Plan Régional de Développement
PUDI	Plan d'Urbanisme Directeur
REDD+	Réduction des Émissions de gaz à effet de serre due à la Déforestation, Dégradation forestière, (signe (+) : prise en compte des grands programmes)
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
SAC	Schéma d'Aménagement Communal
SNGRC	Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement et du Territoire

AVANT-PROPOS

Depuis une dizaine d'années, Madagascar a manifesté son engagement dans la gestion et la réduction des risques de catastrophes. Très récemment, on vient de décréter les modalités d'application de la Loi relative à la Politique Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes. Ce Décret N°2019- 1954 du 16 octobre 2019, qui stipule explicitement la nécessité de disposer d'un Plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion des risques et des Catastrophes, ainsi que d'un mécanisme de suivi dont les objectifs sont les suivants :

- Assurer l'effectivité de l'intégration de la RRC et de la GRC dans la Politique Nationale de Développement et dans les politiques sectorielles de développement ;
- Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des institutions et des parties prenantes en matière de GRC/RRC ;
- Renforcer l'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation, pour instaurer une culture de risques, de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux ;
- Renforcer la prise en compte des risques sous-jacents dans les programmes et les projets au niveau national et l'échelle locale ;
- Poursuivre les actions d'amélioration des outils techniques de GRC/RRC et de renforcement des acteurs et de la résilience de la population ;
- Assurer le relèvement précoce.

Le présent Plan d'action couvre la période de 10 ans soit de 2020 à 2030. Il englobe déjà les premiers travaux déjà enregistrés dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes depuis 2016 (année d'adoption de la Stratégie).

Le Plan d'action se structure en quatre parties. La première partie présente les contextes internationaux et nationaux de l'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'action. En deuxième partie, on trouvera les défis et les enjeux liés à la gestion et la réduction des risques de catastrophes. En troisième partie, on expose en détail les lignes d'action par axe et par sous-axe stratégiques. On développe dans cette partie les actions pertinentes qui concourent dans l'atteinte des objectifs généraux

et spécifiques de la Stratégie Nationale. Pour terminer, la quatrième partie aborde les besoins financiers requis et à mobiliser pour la mise en œuvre des priorités du Plan d'action.

Ce Plan d'action est formulé par un groupe de travail, sous l'égide de la CPGU et du BNGRC, avec les apports des représentants des institutions et des parties prenantes dans le monde de la GRC à Madagascar. Il a fait l'objet de discussions et de débats approfondis, avant d'être achevé.

Ainsi, nous appelons, toutes les parties prenantes à travailler de concert, avec nous, pour mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes à Madagascar et ce Plan d'action. Nous appelons à la mobilisation de l'engagement, de la bonne volonté, des connaissances, des expériences et des ressources de toutes les parties prenantes, étatiques et non étatiques, afin de contribuer à l'atteinte de la vision de : *« Une nation résiliente aux chocs, protégée de tous dégâts, dans sa dimension sociale, culturelle, économique et environnementale pour un développement durable »*.

Jun 2020

1. INTRODUCTION

1.1 Alignement de la Stratégie nationale et du plan d'action de GRC au contexte international

Sur le plan international, les participants à la Troisième Conférence mondiale sur la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), rassemblés du 14 au 18 Mars 2015 à Sendai au Japon, ont reconnu une augmentation de la magnitude et de la fréquence des aléas affectant le monde, déclenchant des situations d'urgence de plus en plus complexes. Ce qui a amené les participants à affirmer solennellement leur détermination à redoubler d'efforts pour renforcer les actions relatives à la RRC dans le monde entier, afin de réduire les vulnérabilités ainsi que les pertes socio-économiques dues au passage des aléas. A l'issue de cette Conférence Mondiale, un consensus a été prononcé sur la nécessité de consolider l'intégration de la RRC dans toutes les politiques, stratégies et secteurs de développement, tant au niveau international et régional que national en vue de l'amélioration de la résilience des nations. Un cadre de référence international dénommé « Cadre de Sendai pour la période 2015-2030 », a alors été élaboré et adopté lors de la troisième Conférence mondiale de l'ONU tenue à Sendai au Japon le 18 mars 2015.

1.2 Les actions prioritaires définies dans ce Cadre sont :

- Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe ;
- Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer ;
- Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience ;
- Priorité 4 : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

Plus tard, les événements majeurs touchant directement ou indirectement l'aspect Gestion et Réduction des Risques et des Catastrophes (GRC/RRC) se sont alignés aux dispositions de ce Cadre de Sendai, dans leur conception, la détermination de leurs objectifs et des actions à mettre en œuvre. Ce sont en l'occurrence, la révision de la Stratégie Africaine pour la

prévention des catastrophes qui s'est tenue en juillet 2015, la 21ème Conférence des Parties (COP21) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui a eu lieu en décembre 2015 et le Sommet Mondial sur le Développement Durable tenu en septembre 2015, dans lequel les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont adopté les dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique d'ici à 2030. En mai 2016, lors de la Conférence Humanitaire Mondiale, il a été également recommandé la prise en compte des dimensions RRC et résilience dans toute stratégie de développement durable.

Compte tenu du fait que Madagascar a signé le Cadre de Sendai, il importe que l'on enregistre les progrès et les réalisations du pays pour la mise en œuvre des engagements du Cadre, qui normalement doivent être traduits dans la Stratégie et la Politique Nationale en vigueur.

De ce fait, la Stratégie Nationale de la Gestion des Risques et des Catastrophes et le Plan d'action y afférent, se veulent ainsi d'être alignés et d'intégrer ces différents cadres internationaux.

1.3 Alignement de la Stratégie nationale avec le Plan Emergence de Madagascar

Le Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes est à ajuster dès que le Plan Emergence de Madagascar sera officialisé.

1.4 Synergie et alignement de la Stratégie nationale et du Plan d'action de GRC aux objectifs de développement durable

Madagascar est parmi les pays à avoir adopté et signé en 2015 le Programme de développement durable. Ainsi, la Stratégie Nationale arrive à point nommé, pour se coïncider avec l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

En ce sens, la Stratégie et le Plan d'action constituent un des moyens de mise en œuvre, au fort service de la réalisation de certains objectifs et cibles. Ce Plan d'action de la SNGRC

contribue à l'atteinte, d'une manière partielle, des objectifs listés ci-après :

- Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
- Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;
- Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables ;
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

1.5 Synergie et alignement de la Stratégie nationale et du Plan d'action GRC avec les actions nationales de lutte contre le changement climatique

Madagascar est depuis plusieurs années très engagé dans la lutte contre le changement climatique, sous l'impulsion du Ministère en charge de l'Environnement et des Forêts, et avec l'appui de nombreuses interventions des partenaires techniques et financiers, mais également du secteur privé. Le pays dispose-t-il ainsi la Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN), compte tenu de cet engagement. En parallèle, il a été élaboré et mis en œuvre depuis 2018, la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation et de dégradation des forêts, connue par la Stratégie Nationale REDD+. De plus, certains secteurs ont développé de stratégie et de politique de développement sectoriel qui intègre la dimension de la lutte contre le changement climatique, que cela soit sous l'angle de l'adaptation et de l'atténuation. Il s'agit entre autres du secteur de l'Agriculture, de l'Eau, de la Santé publique, de l'Urbain et l'Aménagement du Territoire, du Tourisme, et de la Météorologie.

Sur le plan mondial, il est fortement recommandé que les actions de lutte contre le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe soient conjuguées de manière complémentaire, cohérente et synergique, dans l'objectif d'optimisation des ressources. Ceci est d'autant plus requis, dans la mesure où les actions d'adaptation au changement climatique (ACC) et de réduction des risques de catastrophes (RRC) convergent chacune vers le renforcement de la résilience.

En conséquence, il est fortement attendu que la mise en œuvre de Plan d'action GRC puisse jeter les bases pour un véritable rapprochement avec le secteur de l'Environnement à Madagascar et que les acteurs de mise en œuvre puissent agir de manière interactive.

1.6 Contextualisation nationale de la Politique et de la Stratégie nationale de GRC

Depuis 2015, Madagascar a adopté la Politique Nationale de la GRC, laquelle a pris en considération les directives du Cadre de Sendai. Cette Politique, ayant la force de Loi, définit la mission principale de la Gestion des Risques et des Catastrophes, de ses structures fondamentales, et des principes régissant les relations entre les différents intervenants. Il est ainsi défini que la Gestion des Risques et des Catastrophes (GRC) concerne toutes les activités qui concourent à la protection et à la défense civiles et au renforcement de la résilience communautaire, dans une perspective de développement et de réduction de la pauvreté. La GRC à Madagascar s'intègre dans tout processus de planification du développement et en particulier dans les domaines visant à la réduction de la vulnérabilité, l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté.

A présent, après le récent changement de pouvoir politique, le pays entre dans une nouvelle vision et réorientation, basée sur une nouvelle Politique Générale de l'Etat pour la période 2019 – 2023. Cette vision de développement s'énonce « *bâtir une nation émergente par un élan de solidarité nationale pour la fierté et le bien-être du peuple Malagasy* ». Cette Politique Générale de l'Etat s'articule autour de treize axes stratégiques. Parmi ces axes stratégiques, on se réfère à six secteurs stratégiques, directement et indirectement concernés en matière de GRC/RRC, à savoir (2) l'énergie et l'eau pour tous, (5) la santé, (9) l'autosuffisance alimentaire, (10) la gestion durable et la conservation des ressources naturelles, (11) la promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar, et (12) l'autonomie et la responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées.

D'un côté, la Stratégie Nationale, ainsi que le Plan d'action se doivent ainsi d'être en cohérence avec les directives de développement du pays. De l'autre côté, ils doivent contribuer à l'atteinte des objectifs cibles, tant globaux que sectoriels dont (sans prétendre l'exhaustivité) :

- La réduction du taux de pauvreté ;
- La réduction des disparités régionales ;
- Le développement durable et la prospérité pour tous en une génération ;

- Le relèvement de l'IDH pour classer Madagascar dans la catégorie des pays à IDH moyen ;
- Le rehaussement du niveau d'investissements ;
- L'augmentation de la productivité et de la valeur ajoutée des agents économiques.

1.7 Intérêts de la Stratégie Nationale de GRC et du Plan d'action

S'agissant de Madagascar, le pays se trouve dans une situation de vulnérabilité critique de par ses réalités physiques, socio politiques et économiques.

Cette vulnérabilité est à son tour, exacerbée par la récurrence et l'ampleur des aléas climatiques tels que les cyclones, l'inondation, la sécheresse qui sont aggravés par le phénomène du changement climatique, l'invasion acridienne et les incendies, qui affectent également de façon quasi permanente, le pays. Les dommages et pertes socio-économiques qui en découlent, érodent les moyens de subsistance et exigent le plus souvent des interventions humanitaires de grande envergure.

S'agissant de document stratégique, la Politique et la Stratégie donnent des directives et des orientations à caractère stratégique de portée nationale. Ils spécifient des actions concrètes à opérationnaliser qui relèvent des interventions combinées de plusieurs acteurs. D'ailleurs, ces acteurs ont chacun leurs ambitions et vocations respectives, compte tenu de leurs domaines d'expertise. Le Plan d'action est le document par excellence qui doit développer ces actions à réaliser, sous la responsabilité d'une pluralité d'acteurs.

1.8 Respect des dispositions légales nationales en matière de GRC

Les arrangements institutionnels contenus dans le Plan d'action, notamment ceux relatifs aux attributions des principaux acteurs de mise en œuvre de la Politique et de la Stratégie Nationale, se conforment strictement aux dispositions légales en vigueur. A ce titre, on cite les textes et les lois ci-après :

- ❖ Loi 2015-031 relative à la Politique Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes ;
- ❖ Décret 2019-1954 fixant les modalités d'application de la Loi 2015-031 relative à la Politique Nationale de Gestion des Risques et de Catastrophes ;

- ❖ Décret 2019-1949 fixant l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cellule de Prévention et d'appui à la Gestion des Urgences ;
- ❖ Décret 2019-1958 fixant l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes.

2. CONTEXTE DE LA GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES A MADAGASCAR

2.1 Réalités Malagasy en matière des risques et des catastrophes

Madagascar est une île au climat tropical. Le pays et sa population sont fréquemment exposés à des risques dus aux aléas climatiques et non climatiques. D'abord, de par sa position géographique, le pays est vulnérable aux cyclones. Très souvent, les cyclones entraînent des inondations. Ensuite, la partie Sud du pays souffre de sécheresse cyclique et chronique depuis des décennies. Il n'est pas en reste que l'invasion acridienne est parfois dévastatrice lorsque les conditions climatiques et météorologiques sont propices à son développement (comme ce qui s'est passé dernièrement en 2013). D'autre part, la météorologie est tout aussi capricieuse due au phénomène El Nino / El Nina, d'où la grande vulnérabilité du secteur agricole, notamment des cultures pluviales sur l'ensemble du territoire national. Enfin, des séries d'épidémies touchent les populations presque tous les ans, on en cite entre autres la peste, le paludisme, la dengue, etc.

Des efforts non négligeables ont déjà été fournis, depuis une vingtaine d'années à Madagascar, en matière de gestion et de réduction des risques de catastrophes. Il importe de situer que les premières Politique et Stratégie Nationale ont vu le jour en 2003, soit quelques années avant l'adoption du Cadre d'Action de Hyōgo (2005-2015). Cette première stratégie nationale a été assortie d'une ébauche de Plan d'action mais très tardivement en 2016. Toujours est-il que ce premier draft de Plan d'action a été ajusté pour être aligné avec le Cadre d'Action de Hyōgo. En conséquence de la participation de Madagascar à l'élaboration et à l'adoption du Cadre de Sendai (en 2016), on a procédé à l'actualisation de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques

et de Catastrophes en 2016. Il importe actuellement de traduire cette Stratégie Nationale en actions concrètes à caractère stratégique, sous un document nommé « Plan d'action ». Ce Plan d'action couvre une période de 10 ans, soit jusqu'en 2030. Il doit contenir entre autres des actions à opérationnaliser par les acteurs responsables, des indicateurs de suivi de la mise en œuvre, l'échelonnement dans le temps des actions.

2.2 Enjeux climatiques et environnementaux

Le rapport de la Direction Générale de la Météorologie en 2019 intitulé « Les tendances climatiques et les futurs changements climatiques à Madagascar » établit le constat majeur que l'impact du changement climatique sur son intensité à Madagascar est déjà très perceptible et qu'il va encore s'aggraver dans le futur :

- ❖ Pour la période 1961-2017, les précipitations annuelles sont en baisse sur la plupart des stations, particulièrement dans les parties Est et Sud-Est de l'île. Cette tendance à la baisse est faible comparée à la très forte variation annuelle des précipitations. En termes de saison, les précipitations en été montrent un déclin par rapport aux précipitations en hiver. Le nombre de jours, où il y a des pluies extrêmes en une journée, diminue en général.

Dans le futur, les précipitations devraient diminuer au cours des années 2030s et 2050s. En particulier, les précipitations hivernales de Juillet à Octobre pourraient être affectées par un déficit plus important.

- ❖ La fréquence des cyclones tropicaux ne devrait pas beaucoup changer dans le futur, alors que les cyclones tropicaux intenses devraient augmenter ;
- ❖ Pour la période 1961-2017, les températures maximales et minimales augmentent jusqu'à 0,04°C/an et 0,05°C/an, respectivement. Les maximums des températures maximales et les minimums des températures minimales augmentent. Cela entraînera probablement des journées chaudes et des nuits chaudes. Les températures maximales montrent une tendance à la hausse de +0,23 °C/décennie sur une base annuelle, la saison chaude et humide indique une augmentation de +0,20°C/ décennie. En hiver, la tendance de la température maximale est de +0,25 °C/décennie.

Dans le futur, la température, le maximum du jour et le minimum de la nuit, vont probablement augmenter.

- ❖ Pour la période 1961-2017, la température de la mer dans l'océan Indien occidental a augmenté de 0,60°C entre 1950 et 2009. Par conséquent, un effet similaire est probable sur les eaux de mer autour de Madagascar, dans le futur.
- ❖ Le changement du niveau de la mer à Madagascar a indiqué un taux de changement de 1,57 mm/an entre 1993 et 2017, ce qui est inférieur au taux mondial de 2,87mm /an. On prévoit une augmentation probable de 0,28 à 0,48 m en 2100.

2.3 Défis de la construction de la résilience

Compte tenu de ces données climatiques, les défis à relever pour Madagascar sont de taille pour la construction d'une véritable résilience, à tous les niveaux, du national à l'échelle locale.

2.3.1 Nécessité d'une forte mobilisation des ressources financières

Les coûts à payer pour l'Etat seront très élevés pour atteindre la vision nationale. Face aux besoins d'ampleur nationale, tant urgents que prioritaires, pour rattraper le développement socioéconomique, le pays est handicapé par l'insuffisance de ressources propres pour financer toutes les actions de renforcement de la résilience. Depuis des années, ces actions sont essentiellement soutenues par les aides extérieures.

Le plus grand défi est-il ainsi d'accroître de manière soutenue et substantielle les financements de la GRC/RRC, notamment des travaux de prévention des risques. On devrait ainsi diversifier et élargir les sources de financement, surtout les sources internes (de l'Etat, des collectivités locales, du secteur privé, etc.)

2.3.2 Réduction des disparités et des inégalités régionales

Il s'avère complexe et difficile de mettre en œuvre la Stratégie nationale GRC et son Plan d'action, devant le contexte des diversités et des inégalités régionales. Les Régions et les territoires de l'île présentent des configurations très hétérogènes,

très distinctives, compte tenu de la vaste étendue du territoire et des spécificités géographiques et physiques, ainsi que de la multiplicité des aléas. On doit ainsi s'attaquer aux maux engendrés par les disparités régionales et sociales.

2.3.3 Importance des installations humaines dans les zones côtières

L'ensemble des populations des villes côtières et littorales plus particulièrement celles de la partie septentrionale sont exposés tous les ans au passage de cyclones. Ces zones représentent en tout 25% des villes malgaches soit 44 villes, avec une population de 5.000 habitants (selon la définition officielle des villes à Madagascar).

La densification du peuplement littoral à faible élévation est en effet plus élevée que dans les zones continentales. L'espace littoral tend à constituer une ressource spatiale à exploiter pour l'immobilier (à développer des stations et des zones hôtelières, etc.). Or, le littoral de l'île est fortement vulnérable à l'érosion et aux inondations en raison du faible dénivelé et de la nature fragile des systèmes côtiers, essentiellement sableux ou boisés de mangroves.

Le défi important est donc d'accroître la résilience des communautés et des infrastructures côtières, face à des densités de plus en plus fortes.

2.3.4 Développement et promotion de la culture des risques

Une des grandes difficultés du pays est l'absence de culture des risques dans la société malgache. Cela se traduit par une absence de prise de conscience des risques. Au pire, certains us et coutumes malgaches et des pratiques traditionnelles vont à l'encontre de l'instauration de la culture des risques. Il faut donc susciter chez le citoyen une prise de conscience d'une exposition à un risque. La construction d'une culture des risques est une démarche éducative, à entretenir sur une longue durée. Au-delà de l'éducation, on parle également d'encadrement soutenu.

Généralement, la prise de conscience des risques se fait toujours à posteriori, plus précisément après avoir vécu des événements catastrophiques dans le passé sur les milieux de vie.

Corollairement, le défi pour les autorités locales consiste à comment interdire les populations à s'installer dans les zones à risques ; et /ou comment renforcer les infrastructures « stratégiques » qui s'y trouvent déjà, sans les délocaliser.

3. VISION, PRINCIPES DIRECTEURS, OBJECTIFS ET PORTEE DE LA STRATEGIE NATIONALE

3.1 Vision

Madagascar aspire à « une nation résiliente aux chocs, protégée de tous dégâts, dans sa dimension sociale, culturelle, économique et environnementale pour un développement durable ».

3.2 Principes directeurs

La Stratégie Nationale est fondée sur les principes directeurs suivants :

- ❖ **Actions centrées sur l'Homme.** Les communautés sont au centre des préoccupations pour toute politique, tout programme et tous projets de réduction des risques de catastrophes. L'approche valorise les savoir-faire locaux, les méthodes d'apprentissage locales.
- ❖ **Actions intégrées dans la Politique générale de l'État, et dans le Plan d'Emergence de Madagascar.** C'est ainsi que toutes les stratégies régionales, locales et sectorielles doivent intégrer des actions spécifiques en matière de GRC/RRC respectant les principes liés à la bonne gouvernance, (redevabilité, transparence, solidarité), le genre, l'équité et l'inclusivité ;
- ❖ **Actions articulées et en cohérence avec la politique de décentralisation,** dans une logique subsidiarité, pour aider au renforcement des compétences locales et régionales d'une part, et pour une meilleure efficacité des interventions et pour une meilleure internalisation des actions au niveau communautaire, d'autre part ;
- ❖ **Actions basées sur une approche « multi-risques, multi-aléas** (naturels et anthropiques), « *intégrée* » (toutes les opérations d'ordre humanitaire et de développement) et « *globalisante* » (toutes les étapes du cycle de gestion des risques et des catastrophes). Cette approche met l'accent

sur l'identification, l'analyse, le contrôle et le traitement systématique de tous les risques de catastrophes ;

- ❖ **Actions de planification visant à réduire les vulnérabilités physiques, sociales, environnementales et économiques des populations.** La priorité est à accorder aux plus exposés et aux groupes plus vulnérables (Ce sont notamment les personnes présentant des handicaps, souffrant de maladies chroniques, les personnes âgées, les groupes démunis socialement, les ménages à très faibles revenus, etc.) ;
- ❖ **Actions s'appuyant sur la coopération régionale et internationale.** Le développement des partenariats techniques et financiers ainsi que la synergie des interventions des parties prenantes permettent de saisir toutes les opportunités qui s'offrent en matière de renforcement des capacités.

3.3 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la Stratégie Nationale s'énoncent :

- Assurer l'effectivité de l'intégration de la RRC et de la GRC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles de développement et renforcer les cadres juridique et institutionnel ;
- Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des institutions et des autres parties prenantes en matière de GRC/RRC afin de garantir une connaissance réelle des risques majeurs et des vulnérabilités sur l'ensemble du territoire national ;
- Renforcer l'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture du risque, de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux à travers l'appui à la recherche, l'identification et la valorisation des connaissances endogènes et la sensibilisation au changement de comportement de la population ;
- Renforcer la prise en compte des risques sous-jacents dans les programmes et les projets aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale ;
- Poursuivre les actions d'amélioration des outils techniques de GRC/RRC et de renforcement des capacités des acteurs et de la résilience de la population ;
- Assurer le relèvement précoce.

3.4 Axes stratégiques

La Stratégie Nationale s'articule autour de quatre axes :

- **Axe 1** : Engagement politique plus accru dans la GRC/RRC en tenant compte des différentes spécificités des actifs et des enjeux concernés, pour améliorer la résilience ;
- **Axe 2** : Meilleure gouvernance de la GRC/RRC à tous les niveaux ;
- **Axe 3** : Capacités des acteurs en matière de GRC/ RRC et de coordination renforcée ;
- **Axe 4** : Pratique de la gestion des connaissances mise au profit de la GRC/RRC.

3.5 Portée

La Stratégie Nationale et le Plan d'action constituent un cadre et les modalités opérationnelles et institutionnelles pour bien poser les actions de mise en œuvre.

La Stratégie Nationale et le Plan d'action s'adressent à toutes les institutions de l'Etat, à tous les acteurs économiques, aux populations et aux communautés locales, à la société civile, aux faiseurs d'opinions.

La Stratégie Nationale et le Plan d'action s'opérationnalisent à l'échelle nationale, régionale et locale.

3.6 Mise en œuvre de la Stratégie nationale

À propos des institutions et des acteurs étatiques, de mise en œuvre de la Politique et de la Stratégie Nationale, ils se structurent en deux groupes bien définis : (1) au niveau stratégique et (2) au niveau opérationnel.

Le niveau stratégique regroupe :

- ❖ Le Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes (CNGRC) qui est une structure de concertation et de prise de décision au niveau national ;
- ❖ Une structure permanente d'appui technique rattachée à la Primature soutenant le Conseil National de Gestion des Risques et Catastrophes et le Premier Ministre dans leurs activités.

- ❖ Une plateforme nationale est érigée pour servir d'espace d'échange et de partage entre toutes les parties prenantes en matière de Gestion des Risques et des Catastrophes.

Tandis que le niveau opérationnel dispose de deux entités, soit d'une structure centrale opérationnelle rattachée au Ministère chargé de l'Intérieur avec des démembrements au niveau territorial et d'un Comité de réflexion des intervenants aux catastrophes qui appuie la structure centrale opérationnelle.

4. PLAN D'ACTION DES AXES STRATEGIQUES

4.1 Axe 1 : Engagement politique accru dans la GRC/RRC en tenant compte des différentes spécificités des actifs et des enjeux concernés pour améliorer la résilience

L'engagement politique en faveur de la GRC est encore relativement faible, à tous les niveaux. D'une part, l'Etat tente d'augmenter progressivement les efforts dans les domaines de la GRC/RRC, mais ces actions sont dans la limite de la contrainte budgétaire. D'autre part, la société civile, s'intéresse encore peu ou prou au renforcement de la résilience du pays et des populations. Les investissements privés sont encore insuffisants au regard des besoins à combler. Mettre l'accent sur l'amélioration de l'engagement politique est le premier pilier du renforcement de la gouvernance en matière de gestion et de réduction des risques de catastrophes. De la sorte, on se conforme à la deuxième priorité du CS qui est justement le « renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes pour mieux les gérer ».

4.2.1 Sous axe 1.1 : Meilleure intégration de la RRC dans les politiques, stratégies, plans, programmes, projets sectoriels

Dans un premier lieu, l'engagement politique se traduit par l'intégration de la GRC/RRC dans tous les documents politiques et stratégiques de développement sectoriels à Madagascar, et essentiellement les secteurs les plus touchés et concernés par les risques de catastrophes. Pour ce faire, la Stratégie nationale développe les lignes d'action suivantes :

- ❖ [1.1.1.] Renforcement des actions de **PLAIDOYER** et de **LOBBY** pour plus d'engagement politique à l'intégration de la RRC dans les outils de planification de développement au niveau sectoriel.

L'engagement politique concerne les acteurs étatiques (A), ceux du secteur privé (B) et ceux de la société civile (C). Pour ce qui est des acteurs étatiques, les cibles sont constituées par les décideurs auprès des Ministères (A1), les responsables des Collectivités Territoriales Décentralisées (A2), les Parlementaires (A3). Enfin, on établit un plaidoyer spécifique pour les établissements universitaires qu'ils soient privés ou publics.

D'une part, les secteurs suivants sont encadrés par des politiques et des stratégies qui intègrent déjà la GRC et le changement climatique. Il s'agit de l'eau, l'assainissement et de l'hygiène, l'Agriculture, l'éducation, la santé publique, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la route, la nutrition. Les documents stratégiques de ces secteurs sont en vigueur. D'autre part, les secteurs ci-après ne sont pas encore dotés de stratégies, à savoir les transports, la télécommunication, l'énergie, les mines, l'industrie, la culture et la communication, le tourisme, la jeunesse. Ce sont ainsi les secteurs principalement ciblés.

La démarche suit la logique suivante :



En conséquence, pour la mise en œuvre de cette ligne d'action, les activités prévues sont :

- Réalisation d'un **état des lieux et capitalisation des acquis** en matière d'action de plaidoyer, au niveau national et international tant que dans le domaine de la GRC que dans d'autres secteurs ;
- Elaboration de **Document ou Livret de plaidoyer**, et de **Guide de plaidoyer** : ces documents synthétisent la SNGRC, et se basent sur les résultats de l'état des lieux, détaillent la nécessité d'implication, le rôle et l'importance des secteurs / entités/ responsables concernés ;
- **Plaidoyer** proprement dit, aux **décideurs des Ministères** en charge de ces secteurs ciblés pour l'intégration de la GRC. A cet effet, il importe que la CPGU soit une partie prenante de l'élaboration de tout document stratégique, tel que les politiques, les stratégies, ou plans de développement, à partir de la préparation jusqu'à la validation ; et l'institutionnalisation au niveau des ministères sectoriels la résilience climatique, en y affectant les moyens humains, financiers et matériels adéquats, tout en prévoyant le renforcement de compétences des ressources humaines.
- Actions de **plaidoyers** auprès **des parlementaires des deux Chambres**. L'objectif est de guider le travail parlementaire dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de GRC, la contribution dans l'actualisation des cadres réglementaires, dans l'approbation des budgets nationaux et sectoriels (pour un soutien budgétaire conséquent), dans la surveillance des engagements nationaux en matière de GRC. Pour ce faire, on cible particulièrement les Membres du Bureau Permanent, la Commission Décentralisation et Intérieur, les Commissions Finances et Budget, la Commission Aménagement du Territoire et Gestion foncière, Commission Travaux Publics ;
- **Appui** dans l'intégration des parlementaires malgaches au sein de **réseaux des parlementaires mondiaux** pour la résilience aux catastrophes et sur le changement climatique : on cite à titre indicatif les réseaux suivants : Globe International, Réseau parlementaire francophone de solidarité pour la lutte contre les dérèglements climatiques, etc. ;

- Actions de lobbying auprès du **secteur privé** : Les opérateurs seront approchés à travers des corps et des groupements consulaires des professionnels dont les domaines d'activités sont sensiblement touchés ou concernés par la GRC/RRC. On cite entre autres : Ordre des ingénieurs, Tranoben'ny Tantsaha, Association par chaîne de valeurs et filières, etc.
- Plaidoyer auprès des organisations de la **société civile** œuvrant dans le domaine du social, de l'environnement et pour les Collectivités : A ce propos, on se servira de la Plateforme faïtière de la Société civile à Madagascar (pour la construction de la culture des risques auprès des citoyens et pour la pleine capacité des Collectivités territoriales) ;
- Actions de plaidoyer auprès des **Régions** et des **Districts**
- Actions de plaidoyer auprès des **Maires** : Cette action doit valoriser l'existence de l'Association des Maires selon les catégories de Communes ;
- Actions de plaidoyer auprès des **Conseils Municipaux** des grandes villes ;
- Organisation de séminaire de rencontre avec les **Universités** : le but du plaidoyer est l'instauration d'un accord sur la définition des thèmes de recherches au service des actions de réduction et de gestion des risques de catastrophes ;
- Conception de la **Charte d'engagement** pour l'intégration de la RRC/GRC dans les politiques sectorielles et les politiques de développement territorial. La Charte cible les Maires, les Gouverneurs des Régions, les instances de consultation (Conseil d'Administration, Comité, etc.), les élus parlementaires, les départements ministériels, les simples citoyens, la société civile, les opérateurs privés, etc. La Charte définit les engagements selon les catégories de signataires.
- Organisation des cérémonies solennelles de **signature** de la **Charte d'engagement** pour l'intégration de GRC/RRC et ACC. Et l'officialisation de l'engagement des acteurs par la Charte, fera l'objet d'action de communication (selon les plans de la Stratégie de communication).

RECOMMANDATIONS :

Le plaidoyer et le lobbying doivent être entrepris dès la première année, jusqu'à la cinquième année au plus tard, dans la mesure où la stratégie globale repose essentiellement sur l'intégration.

Il importe de souligner que cette action de plaidoyer doit faire partie intégrante de la Stratégie de communication de GRC/RRC. Autrement dit, elle se complète avec d'autres actions de communication, notamment de la communication vers le développement, pour parvenir à obtenir l'adhésion, et l'engagement des acteurs ciblés. D'ailleurs, cette stratégie définit les diverses formes de plaidoyer.

Notons que cette stratégie de communication est à actualiser dans la mesure où on a déjà défini des actions de communication de GRC, dont il importe de développer davantage.

D'autre part, cette action doit être poursuivie, au-delà de la signature de la Charte, afin de suivre l'effectivité des clauses et des obligations contenues dans ladite Charte d'engagement.

- ❖ **[1.1.2.] SENSIBILISATION, FORMATION et ACCOMPAGNEMENT** des responsables étatiques et sectoriels ainsi que les élus à tous les niveaux en vue d'intégrer la RRC dans tous les politiques, stratégies, plans, programmes et projets sectoriels :
 - Elaboration des **outils d'intégration** de la GRC/RRC et l'ACC sur les PRD, SRAT, PUDI, SAC ;
 - Elaboration de **guide d'intégration** de la GRC/RRC. Selon les circonstances propres à un secteur donné où le guide n'est pas tout à fait indispensable, on peut se suffire à des propositions de recommandations pour la prise en compte de la RRC/ACC dans les politiques sectorielles ;
 - Conduite des **formations** sur l'utilisation des outils développés et vulgarisation des outils d'intégration développés ;
 - Instauration au niveau des Ministères et des établissements publics, de cellule GRC : à préciser que la cellule GRC doit être composée de plusieurs points focaux, et non d'un seul responsable. Ceci étant, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions et de l'intégration de GRC/RRC pour le secteur et/ou pour l'institution. Le

pourcentage de l'indicateur objectif est fixé après que soit fait le recensement exhaustif des institutions qui doivent avoir une cellule GRC) ;

- **Appui et soutien et accompagnement** dans le processus d'élaboration des cadres politiques sectorielles. Cette action inclut toutes les étapes du processus de la conception jusqu'à la validation. Cet appui se manifeste par la participation systématique et active de CPGU dans le processus d'élaboration, ou d'actualisation ;
- **Elaboration et/ou actualisation** des documents **PRD, SRAT, PRDI, PUDI et SAC** en se servant des outils développés. Pour ce faire, on priorise les territoires les plus exposés aux risques de catastrophes ;
- Organisation des rencontres pour une **information/formation sur la GRC/RRC et ACC** aux acteurs cibles : Ces acteurs sont constitués par les groupements des Maires, les élus, avec l'appui des plateformes et des acteurs tels que la protection civile, etc. Ces rencontres s'inscrivent dans la Stratégie de communication de la GRC.
- Sensibilisation par le **Conseil National de GRC** auprès des acteurs et responsables étatiques pour une meilleure intégration et la considération de la GRC. Le CNGRC est l'organe décisionnel le plus suprême à Madagascar dans le domaine de GRC. Présidé de la primature, il réunit tous les ministres et quelques autres acteurs étatiques. Il est plus que logique que la sensibilisation se fasse au cours des réunions ordinaires du Conseil National (au moins une fois de l'année).

On intensifie la sensibilisation des responsables étatiques sectoriels au cours des 5 premières années du Plan d'action. Toutefois, les actions sont à maintenir et à soutenir jusqu'en 2030, pour les besoins des politiques et stratégies sectorielles à actualiser.

- ❖ **[1.1.3.]** Elaboration de **PROGRAMME DE RRC** au niveau **TERRITORIAL** et intégration dans la planification locale :

Elaboration des cartographies des vulnérabilités et des risques par territoire :

- Il s'agit notamment des territoires exposés aux risques et ceux avec des enjeux socioéconomiques importants tant au niveau national que régional.

On cite à ce titre la Capitale en tant qu'agglomération, les grandes villes, les villes côtières, et certaines espaces de croissances.

- Renforcement des capacités et des compétences au niveau des CTDs sur l'utilisation des cartographies de vulnérabilité des territoires ;
- Utilisation des cartographies à des fins de zonage réglementaire du territoire (prescriptions urbanistiques, affectation des zones, règles d'utilisation des sols, etc.)

On tient compte des risques émergents, des groupes vulnérables, du genre, du changement climatique, de l'occupation des terres (land use) dans l'élaboration du programme et de la planification territoriale.

Compte tenu de l'importance des territoires, tels que les Communes, on prévoit que les actions soient effectives jusqu'en 2030.

- ❖ **[1.1.4.] INTEGRATION** des activités de **RELEVEMENT PRECOCE** dans les programmes sectoriels et les projets communautaires :

Le concept de relèvement précoce n'est pas encore suffisamment défini, ni caractérisé, ni cadré à Madagascar. Or, il apparaît que des interventions humanitaires et de protection sociale inscrivent d'ores et déjà les activités de relèvement précoce, dans leurs approches. D'où la programmation des actions suivantes. Pour cette programmation, il est attendu que cette intégration soit effective avant 2025.

- Etablissement de **définition commune et officielle** du cadre de « relèvement précoce » ;
- Elaboration du **manuel de référence de relèvement précoce** : Le manuel servira de référence pour les activités à entreprendre selon le type d'aléa ;
- **Inventaire et état des lieux** des actions de réponses aux urgences, qui intègrent des activités de relèvement précoce. L'inventaire sera fait sur les renseignements fournis par les acteurs au sein des clusters et des sous-groupes au sein de GRC, notamment le Ministère en charge de la protection sociale et le Ministère en charge de l'Agriculture.

- **Plaidoyer** auprès des organismes œuvrant dans le domaine de GRC pour rendre systématique les activités de relèvement précoce, accompagné de renforcement de capacités sur le relèvement précoce ;
- Développement de **système de recueil de l'engagement** des acteurs pour l'intégration des activités de relèvement précoce.
- Mise en place des **espaces de concertation** au sein de la Plateforme nationale RRC et des clusters sectoriels, pour favoriser les échanges d'idées et d'informations autour des activités de relèvement précoce.

4.1.1 Sous axe 1.2 : Augmentation de façon substantielle des ressources financières allouées pour la GRC/RRC

Investir davantage dans la gestion des risques de catastrophes appelle à la mobilisation des ressources financières, notamment en matière de prévention et de réduction. La contribution dans le passé et actuelle de l'Etat reste très insuffisante par rapport aux besoins identifiés. C'est pourquoi les actions dans ce sous-axe stratégique sont assez consistantes. Il s'agit de :

- ❖ **[1.2.1.] SENSIBILISATION** du **GOVERNEMENT**, du **SENAT** et de **L'ASSEMBLEE NATIONALE** pour prévoir et/ou accroître les lignes budgétaires destinées à la **GRC/RRC** :

Auprès des membres du Gouvernement :

- Organisation de séminaire ou de table ronde gouvernementale sous la présidence effective de la Présidence ou de la Primature ;
- Organisation des rencontres officielles avec les Ministères (ou les staffs ministériels) ;

Ces actions se complètent avec les autres formes de plaidoyer ayant pour objectifs distincts de :

- Plaidoyer pour une meilleure visibilité de la GRC/RRC dans les Lois de finances, notamment dans le Document PIP, par secteur (notamment en matière de relèvement et les réponses aux urgences) ;
- Plaidoyer pour l'intégration de GRC/RRC dans les rubriques de "dépenses publiques" dans le budget de chaque institution directement impliquée, notamment dans

les rubriques "Réponses aux urgences" et "Relèvement/Reconstruction/ Redressement".

Auprès des parlementaires et des sénateurs :

- Organisation de séminaire de sensibilisation des parlementaires et les sénateurs sur les questions de GRC/RRC et ACC ;
- Participation des représentants de Parlement et Sénat malgache aux rencontres internationales en matière de GRC et de l'ACC ;
- Invitation des parlementaires et des sénateurs ou de leurs assistants, aux réunions et conférences nationales sur la GRC/RRC ;
- Développement des liens solides et stables avec des groupes de parlementaires et des sénateurs influents et sensibles sur les questions humanitaires et de RRC/ACC.

Outre ces actions identifiées, la sensibilisation des décideurs au sein de ces institutions cibles sera accrue par des actions plus spécifiques, lesquelles seront plus développées dans la Stratégie de communication. A cet effet, les décideurs sont donc pris comme des cibles spécifiques de la communication. Ainsi est-il proposé les activités telles que l'organisation des actions médiatisées (conférences-débats médiatiques, interviews, etc.) avec la participation des hauts responsables étatiques et des élus.

Il faut œuvrer pour la conduite des pourparlers avec les Responsables du Ministère en charge du Budget et des Finances Publiques, avant 2023. Tandis que le travail auprès des parlementaires et des sénateurs doit être soutenu de manière constante tout au long de la mise en œuvre du Plan d'action, compte tenu de la durée de leurs mandats.

- ❖ **[1.2.2.] Conduite des EXERCICES DE BUDGETISATION NATIONALE** intégrant la GRC/RRC et la soumettre au Gouvernement :
- Conduite d'une « **étude de faisabilité** » pour l'intégration de la RRC/GRC dans le budget des Ministères et des Institutions publiques et dans les Lois de Finances ;
- Elaboration de **Manuel opérationnel pour l'intégration** de la GRC/RRC dans les **Lois des Finances**. Ce Manuel

opérationnel se base sur les recommandations pratiques issues de l'étude de faisabilité par l'organisation d'un exercice pratique de budgétisation (à titre d'essai sur des comptes réels) ;

- **Renforcement de capacités** sur la base des résultats de l'étude de faisabilité auprès des responsables (ordonnateurs et comptables) des institutions et de la Direction des Finances, pour l'exercice d'intégration de la GRC/RRC dans l'élaboration ORDSEC par institution et de la Direction des Finances ;
 - Participation aux **conférences budgétaires de préparation des Lois de Finances**.
- ❖ [1.2.3.] Mise en place de **FONDS** nationaux et des fonds sectoriels :
- Mise en place et/ou opérationnalisation du **Fonds de contingence** ou Fonds de catastrophes (Sortie le Décret de création de Fonds) et identification des sources de financement ;
 - Mise en place effective du Fonds FEHRA ou **Fonds d'Entretien et des Réseaux Hydro-agricoles**, tant au niveau national que régional ;
 - Création et Mise en place effective du **Fonds National des Ressources en Eau** (FNRE) ;
 - Mise en place de **budget spécifique pour les entretiens des ouvrages des infrastructures sanitaires** (selon les différentes échelles de gestionnaire de l'ouvrage et de l'infrastructure) ;
 - Affectation de **budget** spécifique des **caisses des écoles primaires** (sous la gestion de FEFI) pour les petites réparations et les entretiens des salles de classes et des bâtiments ;
 - Mise en place de **budget** pour assurer les **entretiens des pistes rurales**, communales et intercommunales (dans le Budget de la Commune).
- ❖ [1.2.4.] Plaidoyer et **DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS** avec toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, en vue de la mobilisation des ressources :

Le partenariat avec le secteur privé est depuis quelques années bien posé à Madagascar, à travers l'existence de la Plateforme Humanitaire du Secteur Privé ou PHSP. Les actions à entreprendre consistent-t-ils ainsi à consolider et à étendre les acquis.

- Augmentation du nombre des membres et des partenaires de la plateforme PSHP ;
 - **Plaidoyer de la PSHP** auprès des autres acteurs opérateurs auprès des corps consulaires ;
 - **Intensification des réalisations** et des interventions de la PSHP en matière de **réponse aux urgences** ;
 - **Intensification des réalisations** et des interventions de la PSHP en matière de **prévention des risques de catastrophes** ;
 - **Collecte des données** relatives aux partenariats et aux fruits de partenariat avec le secteur privé : que ce soit les partenaires officiels ou les partenariats informels ; développement de partenariat durable avec les **organisations confessionnelles**.
- ❖ [1.2.5.] Promotion et mise en place des **MECANISMES DE TRANSFERT ET DE FINANCEMENT DES RISQUES** et de protection financière des risques :

Cette ligne d'action s'inscrit et se met en œuvre dans un processus long, soit pendant toute la durée du Plan d'action. La finalité est la souscription des contrats d'assurance contre les risques climatiques, à trois niveaux : macro, méso et micro. Pour y parvenir, on entreprend la réalisation des opérations suivantes :

- Actions de **lobbying auprès des compagnies d'assurance** locales pour renforcer leur engagement ;
- **Analyse de faisabilité** de la mise en place des **produits d'assurances** et des outils de gestion des risques ;
- Détermination de montant de **subventions de l'Etat** pour les bénéficiaires de micro assurance agricole. Cette action doit résulter du lobbying entrepris auprès des responsables étatiques ;
- Révision / Adaptation de **cadre juridique et réglementaire** porteur de la mise en place de la micro assurance agricole et de l'assurance agricole ;

- Accroissement de **l'expertise** nécessaire des agents d'assurance pour le développement et la conception des produits d'assurance. A titre d'exemple, on cite les techniques d'expertise des sinistres, la tarification, le règlement de la souscription, le règlement des sinistres et des indemnisations, etc. ;
 - Développement des **produits d'assurance** risques climatiques à tous les niveaux : macro, méso et micro :
 - Aux niveaux macro et méso : assurance des événements majeurs et les plus fréquents tels que la sécheresse ;
 - Au niveau micro : c'est pour couvrir les pertes agricoles liées au climat, notamment pour les exploitations agricoles familiales (micro-assurance, tel que les produits d'assurance indicelle sur les conditions météorologiques par exemple) : Cela peut impliquer le développement des cadres juridiques et politiques du secteur de l'assurance pour favoriser la résilience climatique et la résilience économique. Les produits d'assurance doivent normalement être des modèles fondés sur les indices météorologiques.
 - Officialisation des premiers **contrats d'assurance risques climatiques** souscrits par les exploitants agricoles aux compagnies d'assurance ;
 - Souscription d'assurances risques climatiques dans le secteur agricole (assurance agricole et micro assurance agricole) ;
 - **Assurance des propriétés publiques**, plus particulièrement des infrastructures stratégiques.
- ❖ **[1.2.6.]** Amélioration des **RESSOURCES FINANCIERES DES COMMUNES** afin de constituer un fonds de contingence et RRC local :
- Intégration dans le PUDi ou le SAC et du **Plan de développement le plan communal de gestion des urgences et des risques de catastrophes** élaboré par les Communes respectives ;
 - Inscription dans le **budget communal d'une ligne de crédit de GRC** : On priorise les Communes urbaines, notamment les Communes les plus exposées aux aléas et les plus vulnérables aux risques de catastrophes dont les grandes villes côtières ;
 - **Maintien de la stabilité de l'enveloppe budgétaire** de la Commune pour la GRC (au moins) ;
 - Accroissement de la **coopération décentralisée** au niveau des Communes, tout en mettant l'accent sur la **thématique GRC/RRC** et les aides humanitaires, surtout concernant les secteurs essentiels tels que l'eau et l'assainissement, l'éducation, la santé, et transports.

4.2 Axe 2 : Meilleure gouvernance de la GRC/RRC à tous les niveaux

La deuxième priorité du Cadre de Sendai exhorte le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes pour mieux les gérer. Pour cela, la mise en place de la bonne gouvernance se base sur trois piliers : (1) l'amélioration du cadre politique et institutionnel, (2) l'amélioration du cadre juridique et réglementaire et (3) le renforcement de la coordination tant au niveau stratégique que sur le plan opérationnel.

4.2.1 Sous axe 2.1 : Amélioration du cadre politique et institutionnel de la GRC/RRC

D'une part, du point de vue juridique, la Loi N°2015-031 du 12 février 2016 relative à la Politique Nationale des Gestion des Risques et des Catastrophes jette les bases pour tout ancrage de la GRC à Madagascar. A partir de cette Loi, on dispose déjà d'une panoplie de Décret qui renforce les droits nationaux dans le monde GRC. Toutefois, il subsiste encore bon nombre de champs qui méritent des clauses et des dispositions particulières, en conséquence, cela requiert des Décrets d'application. D'autre part, les institutions étatiques œuvrant dans la GRC sont désormais connues et confirmées par les textes en vigueur. Néanmoins, certaines structures doivent être redynamisées et appuyées pour remplir véritablement leur rôle dans la mise en œuvre de la SNGRC. En ce sens, la Stratégie a identifié les actions suivantes pour l'amélioration du cadre politique et institutionnel :

- ❖ **[2.1.1.]** Adoption et vulgarisation du Document de SNGRC :
 - Information et communication des parties prenantes la SNGRC ;
 - Organisation de la Table ronde des bailleurs pour la mise en œuvre de la SNGRC ;

- Organisation des rencontres avec les représentants du secteur privé pour une mise en connaissance de la SNGRC.
- ❖ [2.1.2.] Elaboration d'une stratégie de GRC/RRC au niveau régional, local, en conséquence, élaboration d'un plan de mise en œuvre de la SNGRC se déclinant en plan régional et local en conformité avec la Politique de décentralisation à Madagascar :
 - Elaboration de Plan de développement communal inclusif et intégrant la GRC/RRC ;
 - Elaboration de Stratégie Régionale de GRC.
- ❖ [2.1.3.] Accroissement de la participation de la population dans la planification, la mise en œuvre de toute action de GRC/RRC :
 - Mise en place et opérationnalisation des Structures Locales de Concertation (SLC) au niveau des Communes et des Régions les plus vulnérables et exposées aux risques de catastrophes : les dialogues élus/citoyens peuvent s'installer au niveau des SLC ;
 - Intégration de la société civile, à travers la Plateforme nationale OSC, au sein de la Plateforme Nationale RRC/GRC pour assurer la représentativité de la population et des citoyens ;
 - Cartographie et identification des OSC et/ou des ONG, de portée nationale, les plus appropriées pour exercer du pouvoir pour la réduction des vulnérabilités des populations et des citoyens, au sein de la Plateforme Nationale de GRC/RRC ;
 - Mise en place d'un système pratique d'intégration et de collaboration efficace (partage des informations, suivi évaluation etc.) aux représentants de la société civile au sein de la Plateforme nationale (accès aux informations aux OSC) ;
 - Développement des partenariats avec les organismes intervenant au niveau local pour une prise en compte de la dimension GRC/RRC dans leurs actions, notamment dans les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale ;
- ❖ [2.1.4.] Renforcement de pouvoir et des capacités managériales ainsi qu'opérationnelles des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en matière de RRC et adaptation aux changements climatiques en mettant à leur disposition des moyens humains, techniques et financiers adéquats et en révisant les missions et tâches des responsables à tous les niveaux (Fokontany, Commune, Région) :
 - Actualisation du "Guide du Maire" pour détailler et vulgariser les attributions des Communes dans la GRC/RRC ;
 - Elaboration des textes réglementaires fixant les modalités d'application relatives aux attributions du Chef de l'exécutif des CTD (Maires, et Chefs de Régions) concernant leurs responsabilités en matière de GRC ;
 - Renforcement des compétences et des capacités des CTD en matière de GRC/RRC ;
 - Préparation de cadre réglementaire qui prévoit les pouvoirs de Collectivités Territoriales Décentralisées à transférer les risques tels que l'assurance de biens immobiliers de la Commune et de la Région.
 - Détermination et fixation des tâches et des attributions du Fokontany en matière de gestion des risques et des catastrophes (sur la Base de Décret 2004-299 sur l'organisation et le fonctionnement de Fokontany).
 - Création de référentiel sur les responsabilités et les tâches en matière de GRC du Chef Fokontany.
- ❖ [2.1.5.] Redynamisation des structures et des plateformes de GRC/RRC dans tous les secteurs et à tous les niveaux :

Structure de GRC : Comité GRC : Optimisation de l'existence et la création des SLC, par la Décentralisation (Région, Commune et Fokontany)

 - Réalisation de l'état des lieux sur les SLC existantes et créées au niveau du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
 - Mise en place de mécanisme de suivi régulier et systématique de la création et de l'activité des Structures locales de GRC, au niveau de CTD, par le BNGRC ;
 - Etablissement de convention de coopération entre le BNGRC et la Direction de la Décentralisation sur la communication des informations sur les Communes, les

Régions, et les Fokontany avec les structures locales de concertation ;

- Etablissement d'une note spécifique recommandant chaque SLC à intégrer la GRC/RRC dans les activités des CTD.
- Mise en place, avec les moyens adéquats et dans le meilleur délai, des démembrements territoriaux du BNGRC dans les 22 Régions.

Plateforme de RRC :

- Institution par voie réglementaire (Décret ou Arrêté interministériel) de la mise en place de la Plateforme nationale de RRC, ainsi que ses modalités de fonctionnement ;
- Organisation d'une rencontre annuelle de la Plateforme nationale (à l'exemple de la table ronde) ;
- Adoption de mode de communication permanent entre le Secrétariat et les membres de la plateforme (mailing, site web, téléphone, réunions régulières, communiqués, etc.) ;
- Création de Comité intersectoriel au sein de la Plateforme Nationale, qui est en charge de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNGRC ;
- Adhésion de nouveaux membres au fur et à mesure par le Secrétariat de la Plateforme ;
- Engagement de réforme sur la protection civile.

Ce concept de la protection civile reste encore très peu développé à Madagascar. Pour l'heure, elle est placée sous le cadre institutionnel de la force des armées. La réforme prévue de la protection civile doit être portée au sein de la Plateforme nationale RRC, dans l'objectif justement de renforcer ladite Plateforme.

- ❖ [2.1.6] Mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation de la mise en œuvre de la SNGRC :
- Définition et mise à jour des indicateurs liés au Plan d'action de la mise en œuvre de la SNGRC ;
- Conception de système ou d'un mécanisme de suivi-évaluation, à partir des indicateurs définis. Ces indicateurs sont liés avec les attributions du Comité intersectoriel ;

- Etablissement des Conventions avec les entités responsables concernées pour l'alimentation des valeurs des indicateurs définis ;
- Etablissement d'un reporting périodique pour renseigner les acteurs concernés, sur l'évolution de ces indicateurs ;
- Evaluation indépendante à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNGRC ;
- Evaluation indépendante finale de la mise en œuvre de la SNGRC ;
- Les résultats des évaluations peuvent faire l'objet de conférence, d'atelier pour le partage et la concertation, ainsi que l'application des recommandations formulées.
- Capitalisation des acquis de la mise en œuvre effective de la SNGRC et du Plan d'action.

Le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de GRC incombe à la CPGU selon les textes en vigueur. Afin d'assurer efficacement cette ligne d'action, il est indispensable d'établir des Conventions pour garantir la fourniture systématique des données sur les indicateurs du Plan d'action.

4.2.2 Sous axe 2.2 : Renforcement du cadre juridique de la GRC/RRC

Dans la continuité du sous-axe précédent, on a identifié les pistes suivantes pour le renforcement du cadre juridique actuel : les Décrets d'application aux textes en vigueur actuellement, les manuels de procédures opérationnels, les guides officiels pour les collectivités territoriales décentralisées.

- ❖ [2.2.1] **ELABORATION** et ou mise à jour et **VULGARISATION DES TEXTES SUBSEQUENTS A LA PNGRC**, à savoir les textes et lois ci-après :
 - Décret, Arrêté, et texte réglementaire régissant le fonctionnement, l'organisation **des centres opérationnels** du BNGRC et les textes d'application subséquents ;
 - Décret sur le **bénévolat** et les **associations agréées en protection civile** et les textes d'application subséquents.
- ❖ [2.2.2] **VULGARISATION**, à tous les niveaux, des **TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES RELATIFS A LA GRC/RRC** :

- Elaboration de **document pratique de synthèse** des textes législatifs et réglementaires relatifs à la GRC/ RRC. Le document pratique doit être conçu dans sa forme pour contenir des informations et des lexiques compréhensibles, pour le public.
- Partage sous la forme d'un **support physique imprimé, le document de synthèse** des cadres juridiques et réglementaires régissant la GRC/RRC.

Ces deux types de documents sont à vulgariser, notamment lors des assises et colloques ou de forum de portée nationale dans les secteurs directement concernés par la GRC/RRC.

Il importe de préciser que la duplication des documents physiques doit être limitée en quantité par respect pour l'environnement. C'est la raison pour laquelle cette action s'accompagne et se complète avec la mise en place de centre de documentation virtuelle.

- Organisation des **réunions/ateliers** sous la forme de formation **ou renforcement de capacité sur les cadres juridiques et réglementaires** régissant la GRC/RRC. La mise en œuvre de l'action est assurée par des juristes spécialistes en GRC/RRC, à l'endroit des acteurs actifs dans le domaine.
- Inclusion dans un **module spécifique des cadres législatifs et réglementaires** en matière de GRC/RRC dans les cursus pour les formations universitaires et professionnalisantes. On cite à titre indicatif les formations suivantes :
 - Les formations diplômantes sur la GRC/ RRC ;
 - Les formations des Maires auprès de l'INDDL.

Ces actions sont à réitérer au moins à deux reprises jusqu'en 2030, selon l'évolution et la mise à jour des dispositions réglementaires applicables.

- ❖ **[2.2.3]** Développement de **MANUELS DE PROCEDURES** permettant de réguler et de renforcer le partenariat et la collaboration entre toutes les parties prenantes de la GRC/RRC : Les manuels suivants sont ainsi prévus à être utilisés au plus tard jusqu'en 2023 :
 - **Manuel de procédures du Fonds de contingence ;**

- **Manuel de procédures opérationnelles d'intervention (SOP)** et de **matrice de réaction rapide** pour **BNGRC et ses démembrements ;**
- **Manuel de gestion des dons pour les secours d'urgence :** gestion des vivres et des intrants, des transferts monétaires d'urgence, de l'assistance alimentaire et nutritionnelle, etc. Ce manuel de gestion des dons concerne les activités dévolues au BNGRC et ses démembrements. A préciser qu'il n'a pas pour vocation d'évincer, ni d'écarter les manuels opérationnels existants et propres aux acteurs, lors des distributions des dons.
- **Manuel de procédures en matière de protection sociale réactive aux chocs.**
- ❖ **[2.2.4]** Mise en place des dispositifs servant de vigie pour veiller à **L'OBSERVATION DES DISPOSITIONS DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES** ainsi que des **NORMES ET DIRECTIVES** relatifs à la GRC/RRC :

- Etablissement d'un **Protocole d'accord entre CPGU et les Ministères concernés** par les normes établies. Jusqu'à présent, les Ministères concernés sont ceux respectivement en charge de l'Agriculture (en l'occurrence de la Direction Générale du Génie Rural), en charge des Travaux Publics, en charge de l'Eau, en charge de l'Aménagement du Territoire. L'objet du Protocole consiste à communiquer systématiquement à la CPGU les statistiques des infrastructures reconstruites/construites en application des normes.
- Etablissement des **Notes entre le Ministère et les organismes rattachés** au Ministère pour la communication des statistiques des infrastructures. Ce sont notamment les agences d'exécution, en l'occurrence (sans prétendre l'exhaustivité) : FID, FDL, DGR, ARM, AGETIPA, etc. ;
- Création d'une **cellule** et d'un **système de suivi** pour la collecte des données et des indicateurs relatifs à l'application des normes. Normalement, ce système doit être hébergé et exploité au sein de la CPGU ;
- **Reporting national annuel** des résultats de l'application des normes de constructions établies.

La mise en place de ces dispositifs doit être entreprise et achevée dès la première année (soit en 2020), et il est attendu que les outputs soient rapportés et mesurés tous les ans jusqu'en 2030.

4.2.3 Sous axe 2.3 : Amélioration de la coordination nationale des actions de GRC/RRC

Toutes les actions stipulées dans le Plan d'action sont à coordonner, dans la mesure où plusieurs entités sont concernées : l'Etat dont l'Administration publique, les Collectivités territoriales décentralisées, le secteur privé, la société civile, les populations, et les organisations indépendantes, etc. Parmi les dispositifs de coordination, on compte sur la mise en place de mécanisme de partenariat durable, à travers du protocole d'accord ou de convention de partenariat. En outre, l'opérationnalisation des centres de coordination au sein des territoires, constitue un point d'ancrage stratégique au renforcement de la coordination. D'où, les actions suivantes :

- ❖ **[2.3.1] MISE EN PLACE DES CENTRES OPERATIONNELS** au niveau territorial et local pour améliorer les actions en GRC/RRC en général et mieux assurer l'efficacité et la coordination des réponses aux urgences et aux catastrophes :
- Elaboration des principes et des **procédures de fonctionnement des centres opérationnels** du BNGRC, au niveau territorial et local ;
 - Rédaction de Manuel de procédures des centres opérationnels ;
 - Opérationnalisation d'un centre opérationnel pilote au sein d'une collectivité territoriale décentralisée (une Région et une Commune), en appliquant le Manuel de procédures V1.0 ;
 - Evaluation de processus d'opérationnalisation du centre opérationnel pilote, en vue de révision et d'amélioration du Manuel de procédures établi ;
 - Décret des dispositions régissant le fonctionnement, organisation du centre opérationnel, après révision du Manuel de procédures ;

- Identification des **territoires** où les centres opérationnels doivent être mis en place, sur la base de critères de priorisation et de pertinence ;
- **Programmation de la mise en place progressive** des centres opérationnels ;
- **Opérationnalisation des centres** (bâtiment fonctionnel, recrutement, installations, équipement, mise en service, inauguration, etc.) ;
- Elaboration des **outils de communication et d'échanges d'information** au niveau des centres opérationnels.

4.2.4 Sous axe 2.4 : Renforcement de la coopération régionale et internationale des actions DE GRC/RRC

- ❖ **[2.4.1] Inventaire des INITIATIVES REGIONALES ET INTERNATIONALES** pour la coopération dans les échanges techniques d'informations, et les transferts de compétence :
 - Constitution d'un **registre des coopérations** en matière de RRC/GRC avec les organismes étrangers ;
 - **Recueil** systématique des **réalisations sur la coopération décentralisée** en matière de GRC/RRC (Région et Commune) ;
 - Recueil systématique des **formes de coopération** par les **sapeurs-pompiers** et des **corps de protection civile** avec les organismes à l'étranger ;
 - Recueil des réalisations de coopération entre les **universités** et les institutions nationales et les universités à l'étranger ;
 - Recueil des réalisations des appuis reçus par **BNGRC et CPGU** en termes de renforcement de capacité et de participation aux rencontres internationales et régionales ;
- ❖ **[2.4.2] Promotion de la coopération** par des conventions de partenariat et des protocoles d'accord entre les Pays aussi bien au niveau de la **SOUS-REGION** (Océan Indien et Afrique australe) que de la Région (Afrique) et de par le Monde :
 - Renforcement de la **participation du pays à la Plateforme mondiale et régionale pour la RRC**, aux réunions de COP, au Sommet mondial sur le climat ;

- **Production systématique des rapports périodiques** de la mise en œuvre du **Cadre de Sendai** : La période de production du rapport du CAS doit s'accorder avec les actions d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de GRC ;
- **Accueil de rencontres internationales**, régionales, ou continentales sur la GRC/RRC.

On prévoit que cet accueil se fera au moins une fois jusqu'au terme du Plan d'action de 2030. Toujours est-il qu'il est préférable que cet accueil ait lieu avant 2025, justement pour obtenir plus d'engagement et les participations des parties prenantes.

4.3 Axe 3: Capacités des acteurs en matière de GRC/RRC et de coordination renforcée

Le troisième axe stratégique de la SNGRC œuvre pour le renforcement de capacité, à tous les niveaux, pour parvenir à la résilience. Sont définies et alignées sous cet axe, les diverses activités qui visent à la réduction de risques de catastrophes, à travers la combinaison et l'insertion des actions suivantes : l'évaluation des risques et des vulnérabilités, les formations spécifiques à l'endroit de différents types d'acteurs, l'instauration d'un système de collecte et de gestion des données, le mécanisme de préparation aux réponses d'urgence et au relèvement précoce. Les lignes d'action sous cet axe stratégique répondent en grande partie aux priorités 1, 3 et 4 du Cadre de Sendai, dont : (1) comprendre les risques de catastrophes, (3) investir dans la réduction des risques de catastrophes pour des fins de résilience et (4) renforcer l'état de préparation aux catastrophes.

4.3.1 Sous axe 3.1 : Amélioration de la capacité humaine à partir des ressources internes locales

Le but de l'amélioration de la capacité humaine est de maîtriser parfaitement les connaissances nationales sur la gestion des risques de catastrophes. Ces capacités à renforcer concernent les entités suivantes : les structures étatiques dont CPGU et BNGRC, les acteurs locaux tels que les points focaux, les comités locaux de GRC, etc. Par ces visées sur l'amélioration de la capacité humaine, la Stratégie nationale entend :

- ❖ **[3.1.1] EVALUATION ET ANALYSE COMPREHENSIVE ANNUELLE DES BESOINS DE FORMATION** pour le renforcement des compétences des membres des institutions et des structures de GRC et d'autres intervenants :

- Identification des besoins à partir des **leçons apprises des retours d'expérience** et des **exercices de simulation** qu'ils soient entrepris au niveau de chaque secteur, soit de manière conjointe avec tous les acteurs sectoriels ;
- Identification des besoins à partir des **nouveaux outputs et produits**, dans le domaine de la GRC ;
- Identification des besoins à partir des **nouvelles nominations aux postes de la fonction publique** : (décideurs, collaborateurs, exécutants, etc.)
- Développement d'un **questionnaire en ligne**, pour le recueil des besoins en formation et en renforcement de capacité des parties prenantes dans le domaine de GRC/RRC. On prévoit que le questionnaire soit hébergé sur le portail de CPGU. On conjecture que les réponses enregistrées augmentent progressivement de 5% par an au départ à 50% au moins jusqu'en 2030.

L'analyse des besoins en formation et en renforcement de capacité est effectuée tous les ans, jusqu'à 2030. Il est attendu que ces mécanismes mis en place puissent recueillir tous les besoins exprimés.

- ❖ **[3.1.2] Elaboration d'un PROGRAMME et des MODULES DE FORMATION** dans le domaine de GRC/RRC :

- Réalisation d'un **état des lieux des formations** octroyées en matière de GRC/RRC ;
- Etablissement de **Convention de partenariat** entre les **universités spécialisées en GRC** et CPGU pour le développement de capacités et des compétences institutionnelles des organes stratégiques de la GRC ;
- **Formation des pools de formateurs** nationaux et locaux sur la thématique GRC/RRC ;
- Développement et mise en œuvre de **programme de formation** pour la préparation et réponse aux urgences par secteur et à tous les niveaux (national, régions, districts, communes) et sur la gestion du SAP (gestion de l'information, SIG, ...). Le Programme annuel de formation

est à partager aux acteurs réunis au sein de la Plateforme nationale et aux institutions étatiques.

Sans prétendre l'exhaustivité, les thématiques contenues du programme de formation peuvent concerner :

- Procédures nationales en matière de réponses aux urgences ;
 - Capacités et organisations techniques et logistiques des réponses aux urgences ;
 - Système d'alerte précoce par aléa ;
 - Soutien psychologique pour les personnes touchées par le choc ;
 - Sensibilisation du public sur la culture des risques ;
 - Reprise des activités courantes post-catastrophes ;
 - Evaluation des impacts des catastrophes ;
 - Cadres réglementaires ;
 - Relèvement précoce.
- ❖ [3.1.3] Renforcement des capacités de l'équipe nationale multisectorielle d'**EVALUATION DES PERTES, DEGATS POST CATASTROPHES** lors des interventions post catastrophes (CRIC/VAC Madagascar) :
- Conception de **méthodologie standard d'évaluation de pertes** et de dégâts post-catastrophes ;
 - Instauration de **mécanisme de coopération** auprès des gestionnaires des infrastructures essentielles publiques, pour la communication des informations sur l'état post-catastrophe des infrastructures : Au niveau de la JIRAMA, ADER, Communes, FDL, FID, (pour les pistes rurales) ;
 - Amélioration de **système de remontée des informations de Fokontany** jusqu'au centre opérationnel régional et central : pour une meilleure évaluation des dégâts post-catastrophes ;
 - Amélioration et renforcement de **système opérationnel de communication des dégâts post-catastrophes** : par les comités locaux de secours, les Chefs CISCO et les points focaux RRC de l'éducation (Commune, District, Région), par les Directions et services régionaux (STD) à travers :
 - La dotation de moyens de communication : téléphonie mobile, BLU, mailing, etc.
 - La re-précision sur la matrice et les contenus des données à remonter ;

- La formation des agents informateurs sur le système amélioré ;

- ❖ [3.1.4] **RENFORCEMENT DES CAPACITES** des responsables au sein des **INSTITUTIONS ET DES STRUCTURES** impliquées dans la GRC/ RRC :

Il importe de valoriser et d'optimiser l'existence de formation diplômante à l'Université (DMGRC) et de Centre de recherche (CERED/PERIPERI), pour rendre effectif les actions de renforcement et de développement de capacité. Pour ce faire, on envisage :

- Développement des capacités des **responsables au sein des institutions et organismes étatiques** qui sont directement impliqués dans la mise en œuvre de la SNGRC, tels que :
 - BNGRC
 - CPGU
 - Ministère de l'Education nationale ;
 - Ministère de l'Eau ;
 - Ministère de la Santé publique ;
 - Ministère en charge de l'Aménagement du territoire ;
 - Ministère en charge des travaux publics ;
 - Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
 - FID ;
 - ONN ;
 - Forces armées ;
 - Etc.
- Renforcement des capacités et des connaissances en matière de GRC/RRC à l'endroit des acteurs intervenant directement ou indirectement en GRC **au niveau des (22) Régions**, notamment dans les Régions où sont actifs les **Comités Régionaux de GRC**. Cette activité est d'autant plus indispensable après la nomination des nouveaux Gouverneurs, l'élection des nouveaux Maires et des autorités au niveau des Districts ;
- Développement de capacités des **équipes d'intervention rapide** au sein des secteurs/clusters ;
- Renforcement des capacités des **centres opérationnels** existants au sein des différents secteurs au niveau territorial ou local ;

- Amélioration des capacités techniques des **entités de gestion et de suivi des données par aléa** ;
- Renforcement de capacité et recyclage du personnel, en charge de la **collecte des données dans les stations météorologiques** ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux dans la **surveillance des risques**, telle que sur le système SAN, IPC, CFSAM, et dans l'exploitation et l'interprétation des données recueillies ;
- Renforcement des compétences et les capacités **des Communes** en matière de GRC/RRC ;
- Octroi des séances de formation à l'endroit **des responsables et des techniciens des CTD** à travers des formations sporadiques sur la GRC/RRC ;
 - Renforcement des capacités des points focaux en GRC (par Région, District et Commune) dans le cadre de la préparation à la saison cyclonique secteur de l'éducation nationale : gestion des stocks, déploiement des réponses, montage des salles de classes provisoires, etc.
 - Formation des enseignants en matière de soutien psycho-social des enfants, notamment des enfants victimes de chocs, pour permettre leur retour normal à la vie scolaire ;
- Mise en place de **mécanisme de formation en ligne** pour les acteurs.
- ❖ **[3.1.5] Mise en place des CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNALISANTE** en matière de RRC/GRC.

Le Centre de formation professionnelle s'adresse aux praticiens dans le domaine de GRC et issus de divers secteurs. Les formations sont surtout centrées sur l'application des outils d'intégration de la GRC et le recyclage des acteurs de mise en œuvre au niveau d'un secteur donné ;

- Développement des **contenus de cours** ;

- Développement des **modules de formation spécifiques** à l'endroit des **professionnels de la communication** : en collaboration avec les établissements de formation en GRC, et en fonction des objectifs de la Stratégie de communication de GRC ;
- **Recyclage** des parties prenantes dans le cadre de la **préparation de Plan de contingence**.

4.3.2 Sous axe 3.2 : Diversification de la capacité de réduction des facteurs de risques sous-jacents

Les actions relatives à la réduction des risques des catastrophes occupent une place très importante dans la Stratégie nationale. Cela concerne un bon nombre de domaines d'activités, à savoir l'Agriculture, la santé, la protection sociale, l'aménagement du territoire, l'eau, etc. En second plan, on prévoit d'approfondir l'analyse de la compréhension des risques à partir des informations et des projections climatiques. Dans ce cadre, la Stratégie prévoit les initiatives suivantes :

- ❖ **[3.2.1] Prise en compte des risques liés aux changements climatiques futurs dans les stratégies de RRC** :
 - Conception de la **méthodologie et des approches d'analyse des risques et des vulnérabilités**. A préciser que l'analyse de vulnérabilité regarde les analyses, à la fois territoriales et sectorielles ;
 - Conduite **d'analyse de vulnérabilité et des risques** sur la base des projections climatiques et des scénarios climatiques, à l'échelle nationale par secteur : dont les suivants :
 - Education, Eau, Agriculture (agriculture, élevage et pêche), Energie, Environnement et Biodiversité, Tourisme, Travaux et Infrastructures publics, Transports, Santé ; Avec les politiques et les stratégies sectorielles, avant 2025 ;¹

¹ On a déjà réalisé pour certains secteurs et certains territoires, dont certaines Régions, l'analyse des risques et de

vulnérabilité, à travers les documents « Atlas des risques ». Dans ces cas, le travail consiste à l'actualisation de ces études.

- ❖ [3.2.2] Renforcement de la **RESILIENCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION ALIMENTAIRE** et des moyens d'existence pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés face aux aléas :
 - Investissement dans la « **recherche et développement** » sur les **variétés de semences adaptatives et résistantes** et les pratiques culturales et nutritives adaptatives aux conditions agro-météorologiques : dans les zones de production exposées aux risques de catastrophes ;
 - Conception et vulgarisation auprès des producteurs de **calendrier culturel adapté des spéculations** produites : dans les zones exposées aux risques climatiques, selon les prévisions agro-météorologiques, de manière organisée et pragmatique ;
 - **Vulgarisation** et mise à l'échelle des expériences positives des **champs écoles**, dont les cultures maraîchères communautaires, mises en œuvre notamment dans certaines zones du Grand Sud ;
 - Vulgarisation de **système de gestion durable de la ressource en eau** : dans le domaine de l'agriculture, et de l'élevage ;
- ❖ [3.2.3] Protection et amélioration des équipements collectifs et des infrastructures essentielles.

Il s'agit des écoles, les dispensaires et hôpitaux, les stations d'épuration des eaux, les centrales électriques, les voies de communication et de transport, les centres d'alerte et de gestion des opérations en cas de catastrophe.

 - **Réhabilitation et reconstruction « au mieux »** des infrastructures touchées par les catastrophes :
 - Infrastructures scolaires ;
 - Formations sanitaires ;
 - Routes et ouvrages appartenant aux réseaux structurants ;
 - Ouvrages d'adduction en eau potable ;
 - Infrastructures hydroagricoles ;
- ❖ [3.2.4] Amélioration de l'application des mécanismes de **PROTECTION SOCIALE** : afin d'aider les populations démunies, âgées ou handicapées et les autres groupes exposés :
 - Instauration des **mécanismes et des procédures** de mise en œuvre de la protection sociale réactive aux chocs ;
 - **Vulgarisation des procédures** auprès des acteurs intervenant dans la protection sociale (en tant que aides humanitaires) ;
 - **Mise en pratique des procédures** dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de protection sociale à Madagascar ;
- ❖ [3.2.5] Elaboration et opérationnalisation des **PLANS D'URBANISME, D'AMENAGEMENT** et de gestion des zones rurales, intégrant une analyse préalable des risques de catastrophes :
 - Conduite d'**analyse de vulnérabilité et des risques** au niveau territorial (Région et Agglomération / Commune) dans le cadre de la planification territoriale, sur la base des projections climatiques et des scénarios climatiques ;
 - Application de **guide d'intégration de la RRC/GRC**, lors de l'élaboration des documents de planification territoriale (PUDI, SAC, SRAT, PRD) ;
 - Renforcement des capacités des **services en charge de l'urbanisme** au sein des Communes urbaines, pour l'application des règlements et prescriptions d'urbanisme, et sur la GRC/RRC ;
 - Plaidoyer pour l'intégration de la GRC/RRC dans le **programme de formation de l'INDDL** : pour devenir un nouveau module.
- ❖ [3.2.6] Formalisation de l'existence de l'Association des professionnels spécialistes en matière de GRC/RRC :
 - Redynamisation du réseau des spécialistes en matière de GRC/RRC ;
 - Organisation des espaces de rencontres entre les professionnels dans le domaine de la GRC/RRC (à travers des conférences, etc...) ;

4.3.3 Sous axe 3.3 : Renforcement et opérationnalisation de l'organisation de la gestion et de la collecte des données

Pour une meilleure compréhension des risques de catastrophes, on accorde une place à la collecte des données. Ceci étant dans l'objectif de classer, compte de la pluralité de la catégorie d'utilisateurs et de détenteurs des données et des informations sur la GRC à Madagascar. La Stratégie prévoit les lignes d'action suivantes pour renforcer et opérationnaliser l'organisation et la collecte des données :

- ❖ [3.3.1] Valorisation, capitalisation et vulgarisation de système de gestion et d'archivage d'informations **GEONODE** ;
- ❖ [3.3.2] Réalisation d'un **ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'INFORMATION** existants et opérationnels au niveau des secteurs ;
- ❖ [3.3.3] Mise en place des **SERVICES REGIONAUX DE LA METEOROLOGIE**, pour rendre effective la déconcentration de la DGM, et une décentralisation budgétaire des services régionaux ;
- ❖ [3.3.4] Acquisition de **NOUVELLES STATIONS METEOROLOGIES/CLIMATIQUES MODERNES**, pour le renforcement du parc existant ;
- ❖ [3.3.5] **REHABILITATION DE CERTAINES STATIONS**, c'est-à-dire de bâtiment et logement et équipements.

4.3.4 Sous axe 3.4 : Meilleure préparation à la réponse aux catastrophes

La préparation aux réponses en situation de crise ainsi que le relèvement précoce comprennent un ensemble de mesures à prendre permettant de renforcer la résilience des populations. Force est de reconnaître que la nature des activités est très différente selon les domaines et les secteurs d'intervention. La préparation proprement dite requiert des investissements importants en pré-positionnement des vivres et des non-vivres, ainsi que des intrants et des matériaux. En outre, l'initiative des volontaires, pour renforcer et optimiser les organisations

humanitaires est à instaurer. Ainsi, la Stratégie oriente les actions vers les dimensions suivantes :

- ❖ [3.4.1] Elaboration des **PLANS DE PREPARATION AUX CATASTROPHES** et d'intervention d'urgence à tous les niveaux : On s'intéresse tout particulièrement aux zones à risques et aux groupes les plus vulnérables :
 - Mise en place et opérationnalisation de **système d'alerte précoce** pour chaque secteur et par type d'aléa ;
 - Evaluation des **capacités de réponses** de chaque acteur et de chaque secteur pour la préparation des réponses aux urgences ;
 - Elaboration de **Plan de préparation** et de **plan de continuité des activités** par secteur ;
 - Réalisation de **test opérationnel des plans de préparation** et des **exercices de simulation** ;
 - Organisation et conduite des **exercices de simulation** des acteurs de manière conjointe, de manière séparée par secteur, et au sein d'un territoire donné ;
 - Etablissement de **données de référence** sur les réponses aux urgences par an et par aléa, pour voir l'évolution ;
 - Etablissement de **partenariat formel préalable** avec les parties prenantes pour les réponses aux urgences.
- ❖ [3.4.2] Amélioration de la qualité de réponses en matière de GRC par la dotation de secours spécialisés :
 - Création de **centres de formation et d'instruction de protection civile** : formation des civils pour les fonctions de sapeurs-pompiers, des sauveteurs et des secouristes ;
 - Déploiement des **séances de formation à l'endroit des militaires et des civils** : notamment dans les territoires non couverts par une unité de corps de protection civile ou une unité de sapeurs-pompiers ;
 - **Equiperment des collectivités territoriales décentralisées** en moyens, matériels de secours et en services territoriaux d'incendie ;
 - **Equiperment des Fokontany** des matériels communautaires d'alerte, tels que les drapeaux, mégaphones, Radio, Sirènes, Bouée de signalisation, etc.
 - Mise en place et opérationnalisation de **nouvelles unités de protection civile**, prioritairement dans les

territoires les plus exposés aux risques : Dotation des unités de secours déjà opérationnelles, en moyens, équipements et matériels, notamment en moyens de lutte contre les incendies, et essentiellement dans les grandes villes et les villes denses ;

- ❖ [3.4.3] Développement d'un réseau institutionnel d'organismes spécialisés dans les interventions de secours d'urgence :
- **Recrutement et formation des bénévoles** secouristes et des **professionnels en protection civile**, à travers le Centre d'instruction en protection civile ;
- **Institutionnalisation de l'association des bénévoles secouristes** à chaque territoire (Région, District et Commune), et à l'échelle nationale (Fédération nationale) et formalisation de l'organisation, en tant qu'organisme reconnu d'utilité publique (après obtention de l'agrément délivré par le Ministère en charge de la protection civile) ;
- **Dynamisation des organisations et des associations en protection civile** (constituées par des bénévoles) à travers des rencontres et des participations aux événements de portée locale, régionale et nationale ;

4.4 Axe 4 : Pratique de la gestion des connaissances mise au profit de la GRC/RRC

La Stratégie Nationale de GRC accorde une importance à la construction d'une base de connaissances, en tant qu'outil d'aide précieux à la prise de décision. De l'autre côté, le Cadre de Sendai souligne que la bonne gestion et le bon usage des connaissances constituent des conditions essentielles pour instaurer la culture et de la résilience des risques. A cet effet, la SNGRC a défini plusieurs lignes d'action, inscrites sous ce quatrième axe stratégique. Les actions ainsi définies se rapportent aux champs d'activités suivants : acquisition et consolidation, échanges et partages, diffusion à grande échelle des connaissances en matière de GRC/RRC. Ces connaissances englobent les savoirs, les innovations, les expertises, les pratiques et les expériences, soit dans le domaine technique et scientifique que dans le contexte traditionnel. La mise en œuvre de cet axe stratégique fait mobiliser toutes les parties prenantes, à savoir les techniciens praticiens, les responsables étatiques, les communautés et les populations

locales, la société civile, le secteur privé, les chercheurs et les scientifiques, les bénévoles, etc.

Les lignes d'action sont articulées à l'intérieur de quatre (4) sous-axes stratégiques, à savoir : (1) la prise en compte de la RRC dans les systèmes d'éducation et de recherche, (2) la capitalisation des bonnes pratiques, (3) la promotion de la population à la culture des risques, et (4) l'amélioration et diffusion à grande échelle par les médias des informations sur la GRC/RRC.

4.4.1 Sous axe 4.1 : Prise en compte de la RRC dans les systèmes d'éducation et de recherche

Dans le temps du Cadre d'Action de Hyōgo, le système éducatif a déjà été une place importante pour l'optique de l'instauration de la culture des risques. Cette directive est encore plus renforcée par le Cadre de Sendai, où il est explicitement stipulé la nécessité d'améliorer les connaissances, au moyen des programmes de formation et d'éducation axés sur la réduction des risques de catastrophes.

Madagascar a déjà enregistré des avancées importantes lorsqu'on parle d'intégration de la GRC/RRC dans le système éducatif. Aussi importe-t-il de consolider les acquis et les efforts.

- ❖ [4.1.1] Intégration globale de la RRC dans tous les niveaux de **L'ENSEIGNEMENT** et des **CYCLES DE L'EDUCATION** élaborés par le Ministère chargé de l'Education Nationale :
- Amélioration de la conception et des contenus des **modules GRC / ACC** à intégrer dans le **cycle fondamental** et le **cycle secondaire** sur la base des expériences obtenues dans les Régions DIANA, Boeny et Analamanga ;
- **Reproduction et édition** en langues **française** et **anglaise**, des **manuels et guides GRC/ACC** existants pour le primaire et le collège (1er et 2nd cycles de l'éducation fondamentale) ;
- Finalisation et validation des **manuels pour les élèves** et **guides pour les enseignants** pour le **collège** (3ème cycle de l'éducation fondamentale) ;
- **Formation des enseignants** en matière de GRC/ACC sur les modules et les matières de GRC/RRC et dans le cadre de EED (Education à l'Environnement et au

Développement) : les cibles sont ainsi les responsables d'encadrement et de formation aux niveaux des DREN, le CISCO et des Chefs ZAP, les directeurs et les enseignants des écoles fondamentales ;

- Effectivité de l'intégration dans les curricula, dans les **autres Régions** non encore intervenues, notamment dans les Régions les plus exposées, tout en tenant compte des spécificités des aléas.
- ❖ [4.1.2] Promotion de la prise en compte de la RRC dans le **SYSTEME D'EDUCATION NON FORMEL** :
 - Création des **clubs GRC/ACC des enfants et des adolescents** ;
 - Promotion des initiatives pour faire **développer la créativité** dans les clubs GRC/ACC, à travers des activités innovantes et des exercices en matière de GRC/ACC ;
 - Organisation des **concours** autour de **thématiques GRC/RRC et ACC**, à l'endroit des jeunes et des adolescents ;
- ❖ [4.1.3] Incitation de la prise en compte et de l'application des résultats dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes par les acteurs de développement présents au pays : les entités étatiques, ONGs, les Systèmes des Nations Unies :
 - **Inventaire périodique des recherches appliquées** existantes en matière de **GRC et ACC** :

Cette ligne d'action est déjà entreprise dans le Plan Directeur sur la Recherche sur l'Environnement lié au Changement Climatique. Pour sa mise en œuvre justement, il incombe que les résultats de recherche soient mis à disposition à la CPGU et au BNGRC.

- Etablissement de protocole ou d'accord de partenariat avec les établissements universitaires, sur la définition des **objets de recherche scientifique et technologique** en matière de RRC/GRC, dont les résultats seront mis en exécution ;
- Etablissement d'une **convention de partenariat** avec les centres ou instituts de recherche universitaire ou des réseaux de chercheurs et enseignants à l'Université, ainsi que les institutions de mise en œuvre des projets, pour **l'application des résultats des recherches** disponibles dans

les domaines suivants (sans prétendre l'exhaustivité), dans le but d'optimiser, voire d'augmenter les performances pour la résilience :

- Sécurité alimentaire et nutrition ;
- Outils de financement des risques ;
- Résilience territoriale et urbaine ;
- Agriculture résiliente ;
- Mobilisation communautaire
- Spécificité genre ;
- Etc.
- Organisation des actions de **communication** et de **vulgarisation des résultats des recherches** appliquées, en partenariat avec le Ministère de la Recherche scientifique ;
- Plaidoyer par les institutions de recherche avec l'appui de CPGU auprès des **projets de mise en œuvre** dans le domaine de la GRC/RRC.
- ❖ [4.1.4] Renforcement des capacités des Universités et Institutions de recherche qui développent des initiatives dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes :
 - Renouvellement de **partenariat existant avec les établissements universitaires** spécifiques en matière de GRC/RRC ;
 - Appui **des centres de recherche et des ONG** œuvrant dans le **secteur agricole** dans le cadre de production de variétés de semence de base (de riz, de mil/sorgho, de maïs, etc.) résistantes aux aléas (inondation et sécheresse) ;
 - Etablissement de **partenariat entre les établissements de recherche** et les interventions/les **acteurs** dans les zones de recherche dans les chaînes de valeurs identifiées, pour **l'utilisation des résultats de recherche** ;
 - Appui à l'effectivité d'un **partenariat public-privé** pour le financement **et l'application des résultats des recherches** en matière de GRC/RRC et ACC ;
 - Inscription de **la thématique GRC/RRC** en tant que **discipline de recherche** dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Recherche Scientifique : Pour cela, on mettra en place la plateforme thématique sur la GRC/RRC dans l'objectif de promouvoir de réflexions

scientifiques et les échanges (selon la Stratégie Nationale de la Recherche Scientifique) ;

- Formalisation de **réseau des chercheurs en matière de GRC/RRC et ACC** et intégration dans le réseau national des chercheurs ;
- **Intégration de la GRC** dans les **cursus de tous les établissements de formations** des responsables étatiques.
- Etablissement de partenariat avec les établissements universitaires de formation dans le domaine **de génie civil, d'architecture et d'urbanisme et de génie rural** : L'objectif est d'assurer une meilleure application des normes de construction développées dans plusieurs domaines, par les étudiants qui seront ultérieurement des professionnels de la construction et de réhabilitation des ouvrages et des infrastructures résistantes aux aléas climatiques et anthropiques.

4.4.2 Sous axe 4.2 : Capitalisation des bonnes pratiques en matière de GRC/RRC

Pour atteindre les objectifs de la première priorité du Cadre de Sendai, la compréhension des risques de catastrophes, on doit promouvoir et encourager le partage et les échanges d'informations des bonnes pratiques. Pour une analyse efficace et constructive, on s'appuie sur l'exploitation tant des savoirs traditionnels que des connaissances scientifiques. Le pays bénéficie d'ores et déjà des progrès notoires obtenus grâce à l'existence des universités et des établissements de recherche spécialisés en GRC, ainsi que des observatoires scientifiques, où exercent des chercheurs et des spécialistes dans de nombreuses disciplines concernées par les risques de catastrophes. C'est pour ces raisons que doivent être développées et renforcées davantage les collaborations entre les acteurs et les universités et les institutions de recherche, pour que les bonnes pratiques connues soient au service de la réduction des risques de catastrophes.

Pour ce faire, les lignes d'action et les activités identifiées sont :

- ❖ **[4.2.1]** Promotion de certaines **CONNAISSANCES ET TECHNIQUES DES COMMUNAUTES LOCALES** et des **CONNAISSANCES TRADITIONNELLES** sur la GRC/RRC.

Ces connaissances doivent tenir compte des cultures spécifiques, de la sexo-spécificité, de la jeunesse et des groupes vulnérables

- Réalisation d'un **recueil exhaustif des capacités et des compétences** spécifiques sur les **approches et les pratiques sur le terrain** des acteurs actifs dans le domaine humanitaire et GRC ;
- Recueil des **connaissances et des savoirs traditionnels** en matière de GRC/RRC, en instaurant une collaboration avec le CERED/Universités spécialisées en GRC et éventuellement le CERVO ;
- **Publication /Communication** systématique sur l'état des lieux des résultats « formels » sur les savoirs et les connaissances traditionnelles en matière de GRC/RRC ;
- Promotion des **études sur l'articulation entre les connaissances traditionnelles et le savoir moderne** en matière de GRC/RRC, dans le cadre de « Recherche – Développement ».

- ❖ **[4.2.2] CAPITALISATION DES ACQUIS, PARTAGE ET DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES** dont les méthodes et outils varieront en fonction du public ciblé :

- A partir des informations sur la mise en œuvre des projets sectoriels intégrant la GRC/RRC, étude de la faisabilité du **recueil des bonnes pratiques** : bonnes pratiques de GRC dans l'agriculture, de GRC dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène, dans la santé, dans l'éducation, dans la planification territoriale, dans le développement local, bonnes pratiques en matière de relèvement précoce, etc. ;

Cette action ne saurait être mise en œuvre en l'absence de l'établissement des conventions ou des protocoles de partenariat ou d'entente entre la CPGU et les entités de mise en œuvre des projets intégrant la GRC/RRC, dans le but d'autoriser la diffusion des acquis et des bonnes pratiques des interventions. D'un autre côté, il importe de construire un document-cadre pour régir les conventions/partenariats/ententes, qui stipulent les principes de base, et les cahiers de charges entre CPGU et l'entité fournisseur des acquis à capitaliser.

- Conception **des produits de communication des résultats de la capitalisation des acquis** sur la base du plan de communication : Ceci doit être exécuté en concertation avec les acteurs de mise en œuvre des acquis à capitaliser, et les supports peuvent être de nature diverse telle que film court métrage, livret, atelier de présentation, etc.
- ❖ **[4.2.3] Mise en place d'une PROCEDURE INSTITUTIONNELLE DE VALIDATION DES ACQUIS ET DES EXPERIENCES** pouvant favoriser la reconnaissance des compétences résultant d'une formation, formelle ou non formelle ou de l'expérience comme ayant la même valeur que celle d'un titre donné.
- Construction d'une **infrastructure ou aménagement de local** pour la mise en place de Centre National de Documentation sur la GRC/RRC ;
- Création d'un **site ou un portail web de l'Université et de l'Institut de recherche spécialisé en matière de GRC** ;
- Création de la **banque de données bibliographiques des résultats des études et des recherches** avec une interface de recherche (articles scientifiques, publications, mémoire des fins d'étude, rapport d'activités, données scientifiques, etc...) ;
- Création d'un **lien d'accès** au site de l'Université et de l'Institut de recherche spécialisé en matière de GRC **à partir de portail web de CPGU** et de BNGRC.

Cette ligne d'action permet ainsi de faire le suivi-évaluation de toutes les actions sur la formation et le renforcement de capacités (liée au sous axe stratégique 3.2) :

- Etablissement d'un **répertoire national des bénéficiaires praticiens** de la certification professionnelle des acquis en matière de GRC/ACC : Le registre est normalement tenu par la CPGU, dans la mesure où cela entre dans le cadre de l'appui technique des instances publiques et privées dans le domaine de la GRC. Le répertoire national renseigne sur l'identité complète de personnes formées, en vue de leur valorisation postérieure ;
- Mise en place d'un **système national d'enregistrement des formés**, auprès de chaque secteur, par le biais d'une structure « résilience climatique » intégrant l'ACC et la GRC/RRC de chaque institution ;
- Uniformisation de **modèle de certification** de participation aux formations professionnelles dans le domaine de GRC, avec l'authentification de la CPGU ;
- **Partage de répertoire national** consolidé au sein de la Plateforme nationale et de Comité régional de GRC, en vue de la capitalisation et de la valorisation locale, territoriale et sectorielle des personnes ressources formées.
- ❖ **[4.2.4] Mise en place et opérationnalisation d'un ESPACE OU D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION :**

4.4.3 Sous axe 4.3 : Promotion a la population de la culture des risques (ex 3.1)

La population malgache se caractérise par une certaine absence de la culture des risques et de la culture de dangers. Des efforts progressifs importants doivent –ils être entrepris pour que l'on parvienne à instaurer un véritable automatisme et des comportements préventifs face aux risques. La construction de la culture de risques repose grandement à la fois sur l'éducation et sur l'accompagnement. C'est dans ce contexte que l'on a inscrit des activités qui se focalisent sur la sensibilisation, l'éducation, l'information, le changement de comportements du public. Pour ce faire, il importe de renforcer la collaboration avec les ONG locales, et les autorités locales, et les partages d'expériences vécus.

A ce titre, la Stratégie prévoit les actions suivantes :

- ❖ **[4.3.1] Actualisation de la STRATEGIE DE COMMUNICATION et de PLAN D'ACTION DE COMMUNICATION :**
- ❖ **[4.3.2] Organisation des CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION DU PUBLIC** sur la culture du risque et de susciter le reflexe RRC, en couvrant tous les risques majeurs et en mettant l'accent sur les mesures de réduction :

- Elaboration de **guide de sensibilisation du public** (en version malagasy et française) :
 - À l'endroit des autorités locales : Maires, Gouverneur, Préfet, Parlementaire ;
 - À l'endroit des ONG indépendant ;
 - À l'endroit des responsables des Fokontany et des autorités traditionnelles et des leaders d'opinion ;
 - etc.
- Conception des **fiches de sensibilisation par type d'aléas** (sécheresse, inondation, cyclone, épidémie, incendie), dont les contenus sont les principaux messages, pour chaque catégorie de cibles de la population, dans les domaines suivants et :
 - Santé ;
 - Eau et assainissement ;
 - Protection de l'environnement ;
 - Installations et habitat ;
 - Alimentation et nutrition ;
 - Protection civile ;
 - Etc.
- Elaboration de **supports de communication de masse** sur la base des orientations définies dans la Stratégie de communication GRC/RRC. Il faut adopter l'approche multisectorielle pour la conception des supports de communication ;
- Conception des **brochures sur les réflexes et comportements des citadins** et duplication à grande échelle ;
- Organisation systématique comme étant événement de portée nationale de la **journée mondiale de RRC** (13 octobre) ;
- Organiser des **débats publics**, à l'endroit des groupes spécifiques (jeunes, femmes, etc.) sur les thématiques touchant la GRC/RRC.

❖ **[4.3.3]** Renforcement des **MECANISMES D'INFORMATION** au niveau national et local :

Pour y parvenir, on doit responsabiliser les communautés, les décideurs politiques, les acteurs issus des organisations confessionnelles, les jeunes, les militaires, les volontaires, les journalistes, les membres de la société civile et les groupes vulnérables dans la RRC, tout en capitalisant l'appui aux radios communautaires, aux ONG locales et organisations de base.

- Développer des partenariats avec les **organismes intervenant au niveau local** pour une prise en compte de la dimension GRC/RRC dans leurs actions, notamment dans les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale : ONG intervenant pour le développement social et économique dans les bas quartiers de la Capitale, des villes côtières et d'autres grandes villes, pour être des agents et des vecteurs de la communication en matière de réduction et de la culture des risques auprès des populations ; Cette action est à entreprendre après disposition auprès de la Commune des ONG intervenant dans son territoire ;
- Instauration de mécanisme permanent de communication et d'information sur la GRC/RRC au sein des systèmes, pratiques et des **réseaux des acteurs communautaires** ;
- Sensibilisation des **associations religieuses**, telles que les mouvements de scouts en matière de surveillance des risques (à l'instar de ce qui se fait pour la surveillance des feux de brousse et des exploitations illicites dans le secteur de l'environnement et des forêts).

Au terme de ces actions, il faut entretenir des dialogues permanents avec ces catégories d'acteurs.

❖ **[4.3.4]** Développement des **ECHANGES INTERCOMMUNAUTAIRES** :

- Organisation des **visites d'échanges** d'expériences entre les **comités territoriaux de GRC** (Comité régional, communal et CLS) ;
- **Capitalisation des acquis sur les visites d'échanges** en guise de bilan et en vue de changement de pratiques ;

- Création des **Clubs des Communes dotées de Comité** de GRC, à l'intérieur de l'Association des Maires ;
- Recueil, consolidation et vulgarisation systématique des informations sur **les réalisations des Clubs** (national ou régional) et **des membres des Clubs** (Lettre de Club, Support média de communication, fiche de bonnes pratiques, etc.) ;
- Organisation **des jeux collectifs ou des concours** au sein d'un territoire donné (Commune ou District) entre les communautés bénéficiaires de projets ou des interventions de résilience communautaire.

4.4.4 Sous axe 4.4 : Amélioration et diffusion à grande échelle par les médias des informations sur la GRC/RRC (ex 4.2)

Les médias, tant privés que publics, jouent un rôle important dans la société en matière de réduction des risques de catastrophes. Le Cadre de Sendai reconnaît cette place des médias en tant qu'acteur majeur et particulier dans le cadre du renforcement de l'éducation publique et de la sensibilisation à la réduction des risques de catastrophes (Article 24 m). En effet, le CAS précise les actions suivantes qui relèvent de la responsabilité des médias selon [Article 36 d] : (1) sensibilisation et information du public et diffusion des informations sur les risques, les aléas, et les catastrophes, de manière simple, facile à comprendre, transparente, et accessible pour tous, en étroite coopération avec les autorités nationales, (2) adoption des politiques particulières pour la communication des informations particulières à la réduction des risques de catastrophes, (3) appui au système d'alerte rapide et aux mesures de protection pour sauver les vies, (4) contribution à la culture de la prévention et à la participation de la population à des campagnes d'information du public et à des consultations à tous les niveaux de la société.

Pour cet axe stratégique, la Stratégie prévoit les actions ci-après :

- ❖ [4.4.1] Établissement de **PROCEDURE DE GESTION DES INFORMATIONS** pendant le **CYCLE DE GRC**, notamment en situation de réponse aux urgences :
 - Formalisation de la **participation des points focaux de la communication** en GRC/RRC dans les **réunions formelles des clusters** ;
 - Mise en place et formalisation **des réseaux des points focaux GRC et des PF GRC en communication** auprès des institutions ;
 - Conception de **manuel de diffusion d'alerte par types d'aléas**, avec des procédures standard ;
 - Actualisation de **Manuel de diffusion d'alerte aux cyclones** (si cela est nécessaire) ;
 - Rédaction du **processus de transmission des informations** pendant le cycle de GRC : prévention, préparation, réponses, retour d'expériences, etc. ;
 - Etablissement de **Protocole de gestion de communication en cas de crise**, notamment en situation d'événement extrême ;
 - Elaboration de **guides pratiques simples de sensibilisation et d'éducation du public** sur la GRC/RRC (en version malagasy et française) ;
 - Mise en place des **responsables de communication en GRC/RRC** au niveau des **Régions** et des **Districts**.
- ❖ [4.4.2] Organisation des sessions de **RENFORCEMENT DE CAPACITE** sur la GRC/RRC aux professionnels des médias à tous les niveaux et mise en place d'un pool ou cercle de « **JOURNALISTES AMIS DE LA GRC/RRC** ». L'objectif de la ligne d'action est de faire la promotion de la RRC auprès des médias et de la distribution des produits :
 - **Plaidoyer** auprès de l'Ordre des Journalistes de Madagascar, et des **associations des journalistes** et les **patrons de presse** pour un renforcement de collaboration avec les organes des médias (au niveau national et régional) ;
 - Conception des **modules de formation de GRC/RRC** spécifiques pour les professionnels de la communication et du journalisme ;
 - Formation systématique des **professionnels de la communication en matière GRC et ACC**, selon les disciplines suivantes (sans exhaustivité) :
 - Dessinateur et illustrateur ;
 - Rédacteur, directeur de la production ;
 - Dialoguiste / modérateur ;

- Interprète, traducteur ;
- Journaliste, reporter, pigiste, (télévision, radio, presse écrite).
- Organisation annuelle des **concours nationaux et régionaux** de reportage et de produits de communication auprès des professionnels de la communication sur la thématique GRC/RRC (notamment les professionnels ayant bénéficié des formations spécifiques en GRC/RRC) ;
- Formation des **acteurs influents dans les localités**, tels que les autorités traditionnelles en matière de sensibilisation et d'information sur la GRC/RRC ;
- Développement de capacité en matière de communication pour **l'édition du magazine de la protection civile par le CPC** ;
- **Augmentation de l'édition de magazine de la protection civile** et enrichissement des contenus (apport à partir de supports de communication définis par la Stratégie nationale de communication en GRC/RRC) ;

Le Corps de Protection Civile produit depuis quelques années un magazine de la protection civile, dont il convient de valoriser et d'améliorer. Tel est l'objectif de ces actions.

- ❖ **[4.4.3]** Promotion de l'utilisation de toutes les **TECHNOLOGIES** disponibles pour **DIFFUSER LES INFORMATIONS** relatives à la GRC/RRC :
 - Renforcement de **partenariat avec les opérateurs de la téléphonie mobile** pour la diffusion des messages d'alerte rapide auprès citoyens ;
 - Développement des produits de communication des informations agrométéorologiques, en utilisant **la téléphonie mobile**, à l'endroit des organisations paysannes ou des acteurs dans le secteur agricole (produits adaptés aux besoins des populations cibles) ;
 - Maintien de la collaboration avec les **fournisseurs d'accès internet** (par mailing), pour la transmission de système d'alerte, en cas de catastrophe, aux usagers et aux abonnés du service ;
 - Diffusion de masse des messages sur la GRC/RRC, en optimisant les **écrans géants dans les grandes villes** ;

- Réalisation de l'étude de **l'association des connaissances traditionnelles et l'usage de la technologie**, dans les supports de communication auprès du public.

5. CADRE LOGIQUE

La matrice de cadre logique présente et reprend en détail les actions identifiées par ligne d'action, par sous axe stratégique. Elle renseigne sur les responsables respectifs de la mise en œuvre de chaque action, les indicateurs de suivi de l'effectivité, et l'année de mise en œuvre, sur la période de dix ans, de 2020 à 2030.

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre

La valeur d'un indicateur équivaut à une valeur cible minimale à atteindre par année de correspondance. Pour la mesure des indicateurs, on distingue quatre types de valeur d'indicateur à atteindre :

- OUI/1 ;
- Au moins [une valeur de variable] ;
- Pourcentage [d'une variable] ;
- Taux d'augmentation [d'une variable].

Concernant la dernière catégorie, on emploie le « **Taux d'augmentation du nombre d'une [variable]** », ainsi, faut-il disposer initialement de la situation de référence de ces variables pour l'année 2020. Les valeurs de référence sont normalement alimentées par les acteurs de mise en œuvre. D'où l'intérêt de l'établissement de Convention entre CPGU et ces entités pour garantir la mise en œuvre de toutes les actions de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes.

Budget estimatif pour la première année et de toutes les actions jusqu'en 2030

Une estimation approximative de budget de la mise en œuvre des actions se rapportant à la première année fait état de **401.500 USD\$**. Tandis que l'on estimerait approximativement à 9.245.500 USD\$, les besoins financiers requis pour la mise en œuvre intégrale du Plan d'action de la SNGRC. Les budgets par axe stratégique sont donnés ci-dessous.

	1 ^{ère} année	De 2020 à 2030
Axe 1	83 500 USD\$	1.328.000 SD\$
Axe 2	76 500 SD\$	891.000 SD\$
Axe 3	192 000 SD\$	4.011.500 SD\$
Axe 4	42 500 SD\$	3.015.000 SD\$
TOTAL	401 500 SD\$	9.245.500 SD\$

6. CONCLUSION

Le Plan stratégique comporte des actions dont il faut que l'on conjugue ensemble, que l'on coordonne et planifie dans le temps, et qui requiert la mobilisation forte de toutes les parties prenantes, sous la direction opérationnelle du BNGRC et de la CPGU.

D'une part, le Plan d'action est construit sur la base de l'engagement de ces parties prenantes, lequel doit être couché à travers des Conventions et des Protocoles d'accord entre les institutions. C'est la raison pour laquelle on recommande fortement que soient établies, de manière formelle, diverses collaborations d'ordre institutionnel. Quoi qu'il en soit, le Plan d'action doit aussi relever les réalisations des actions qui apportent des résultats concrets et durables, aux fins de la résilience.

D'autre part, la mise en œuvre du Plan d'action repose sur la réforme et le renforcement du cadre juridique du domaine de la GRC à Madagascar (activité récemment entreprise par l'adoption des différents décrets d'application de la Politique Nationale de GRC). A ce sens, la pleine application de ces cadres juridiques est la garantie de l'instauration d'une efficace collaboration intersectorielle, à travers le renforcement structurel, le renforcement de la coordination stratégique et structurelle, le renforcement des ressources financières, matérielles et humaines, ainsi que la complémentarité des actions de toutes les parties prenantes.

Pour ce faire, la mise en œuvre des actions repose sur des entités et des mécanismes, dont ils conviennent être institutionnalisés. On cite à ce titre, le centre de formation professionnelle en GRC, l'unité ou les associations de protection civile (non en tant que corps de la protection civile au sein de l'armée), la plateforme nationale de GRC, et la cellule GRC au sein des institutions étatiques.

De l'autre côté, il convient de systématiser l'établissement de l'état des lieux et l'inventaire, avant la mise en œuvre de certaines actions, ceci étant afin de capitaliser certains acquis permettant ainsi d'éviter les recommencements.

En outre, la mise en œuvre des actions du Plan doit être menée à l'échelle plus grande et plus étendue sur le plan territorial.

Autrement dit, les réalisations à recueillir ne doivent pas seulement être canalisées dans le cadre des projets d'interventions avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Il importe que l'Etat puisse mettre à l'échelle les acquis et les bonnes pratiques, tout en optimisant les ressources propres internes, tant humaines, matérielles et financières.

En conséquence, l'appropriation des actions définies dans le Plan, par toutes les parties prenantes revêt une importance capitale, pour atteindre l'objectif stratégique de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes à Madagascar.

Enfin, l'ensemble de ces actions concourent en partie à la réalisation de certains objectifs de développement durable, au développement global du pays, et surtout elles contribuent au développement des secteurs directement concernés par les risques de catastrophes, dont entre autres : l'éducation, la santé publique, l'eau et l'assainissement, la route et les travaux publics, l'aménagement du territoire, l'Agriculture et les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition, la protection dont la protection de l'enfance, etc.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Documents à caractère mondial

Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030
Les engagements de l'Accord de Paris pour le Climat COP 21
Objectifs de développement durable des Nations Unies
Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes
Stratégie Régionale de la Commission Océan Indien de Réduction des Risques de Catastrophes

Documents nationaux

Contribution Prévue Déterminée au niveau National
Les tendances climatiques et les futurs changements climatiques à Madagascar
Loi des finances 2019 et 2020
Politique Générale de l'Etat - 2019
Politique Nationale de Gestion des risques et de catastrophes
Stratégie de communication en matière de GRC/RRC
Stratégie Nationale de gestion des risques et catastrophes 2016-2030
Stratégie nationale de lutte contre la déforestation et de dégradation des forêts

Documents sectoriels

Déclaration de la Politique sectorielle de l'Eau
DECRET N° 2015- 1042 Portant Directive Nationale pour des Infrastructures d'Alimentation en Eau Potable à l'échelle Communautaire Résistantes aux Aléas Climatiques
Etude de vulnérabilité aux changements climatiques – Evaluation qualitative Madagascar (2011)
LOI N° 2014-042 régissant la Remise en état, la Gestion, l'Entretien, la Préservation et la Police des Réseaux Hydroagricoles
Plan de communication de la lutte contre le paludisme (2016)
Politique et stratégie nationale de l'assainissement
Politique Nationale de Développement Urbain (2019)
Politique Nationale de Santé (2016)
Politique nationale de santé et Environnement (2011)
Programme sectoriel Agriculture-Elevage-Pêche (2016-2020)
Rapport national lors de la participation de Madagascar à la conférence des Nations Unies pour le développement durable (2012)
Stratégie d'Adaptation à la Variabilité et au Changement Climatiques, et de Réduction des Risques y afférents en Milieu Urbain, à Madagascar

ANNEXES

Annexe 1 : Charte du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

Charte du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

Portée et objectifs

Le présent cadre de référence s'appliquera aux risques de catastrophes à petite et grande échelle, fréquentes ou moins fréquentes, soudaines ou larvées, causées par des aléas naturels ou créés par l'homme, ainsi que par des aléas environnementaux, technologiques et biologiques. L'objectif est de guider la gestion multi-aléa des risques de catastrophe dans le cadre du développement à tous les niveaux, ainsi qu'à travers les différents secteurs et au sein de chacun de ceux-ci.

Résultat escompté

La réduction substantielle des risques de catastrophe et des pertes en termes de vies humaines, de moyens de subsistance et de santé publique, ainsi qu'au niveau des actifs économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays.

Objectif principal

Prévenir la création de nouveaux risques et réduire les risques de catastrophe existants à travers la mise en œuvre de mesures économiques, structurelles, légales, sociales, de santé publique, culturelles, éducatives, environnementales, technologiques, politiques et institutionnelles intégrées et inclusives, qui préviennent et réduisent l'exposition aux aléas et la vulnérabilité face aux catastrophes, améliorent la préparation à l'intervention et au relèvement, et renforcent par conséquent la résilience.

Objectifs

Réduire substantiellement la mortalité mondiale due aux catastrophes d'ici à 2030, avec pour objectif de réduire la mortalité mondiale moyenne de 100 000 personnes entre 2020 et 2030, par rapport à la période 2005-2015.

Réduire substantiellement le nombre de personnes touchées à l'échelle mondiale d'ici à 2030, afin de réduire la moyenne mondiale de 100 000 personnes entre 2020 et 2030, par rapport à la période 2005-2015.

Réduire les pertes économiques directes dues aux catastrophes par rapport au produit intérieur brut (PIB) mondial d'ici à 2030.

Réduire substantiellement les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures critiques ainsi que les perturbations des services de base, notamment les services médicaux et l'enseignement, notamment à travers le développement de leur résilience d'ici à 2030.

Augmenter substantiellement le nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'ici à 2020.

Renforcer substantiellement la coopération internationale auprès des pays en développement à travers un appui adéquat et durable qui complète les actions nationales de mise en œuvre de ce cadre d'action d'ici à 2030.

Augmenter substantiellement la disponibilité et l'accessibilité des systèmes d'alerte précoce multi-aléas et des informations et évaluations sur les risques de catastrophe pour les populations d'ici à 2030.

Priorités d'action

Une action ciblée des États est nécessaire dans les quatre domaines prioritaires suivants à travers les secteurs et au sein de chacun de ceux-ci, au niveau local, national, régional et mondial.

Priorité n°1 Comprendre les risques de catastrophe	Priorité n°2 Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer	Priorité n°3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience	Priorité n°4 Améliorer la préparation pour une intervention efficace et pour « Faire et reconstruire mieux »
La gestion des risques de catastrophe doit s'appuyer sur la compréhension de tous les paramètres qui les influencent, à savoir les vulnérabilités, les moyens et compétences, l'exposition des personnes et des actifs, les caractéristiques des aléas et l'environnement.	La gouvernance des risques de catastrophe au niveau national, régional et mondial est vitale pour la gestion de la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs et pour garantir la cohérence des lois, réglementations et politiques publiques au niveau national et local, qui définissent les rôles et responsabilités, et qui guident, encouragent et incitent les secteurs public et privé à prendre des mesures et à prendre en charge les risques de catastrophe.	Les investissements publics et privés dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe, à travers des mesures structurelles et non structurelles, sont essentiels afin de renforcer la résilience économique, sociale et culturelle des citoyens, des collectivités, des pays et de leurs actifs, ainsi que la résilience en termes de santé publique. Il peut s'agir de facteurs d'innovation, de croissance et de création d'emplois. De telles mesures sont économiques et jouent un rôle essentiel afin de sauver des vies, prévenir et réduire les pertes, et garantir l'efficacité des opérations de relèvement et de réhabilitation.	L'expérience indique que la préparation aux catastrophes doit être renforcée pour une intervention plus efficace et afin de garantir la mise en place des moyens et compétences requis pour un relèvement efficace. Les catastrophes ont également démontré que la phase de relèvement, de réhabilitation et de reconstruction, qui doit être préparée avant la survenance de catastrophes, constitue une opportunité de « Reconstruire en mieux » en intégrant des mesures de réduction des risques de catastrophe. Les femmes et les personnes handicapées devraient publiquement diriger et promouvoir des approches pour l'égalité des genres et l'accès universel durant les phases d'intervention et de reconstruction.

Principes directeurs

Responsabilité première des États de prévenir et réduire les risques de catastrophe, notamment à travers la coopération.	Responsabilité partagée entre gouvernement et autorités nationales, secteurs et intervenants, selon les spécificités des circonstances nationales.	Protection des personnes et de leurs actifs tout en défendant la protection des droits de l'homme, notamment du droit au développement.	Implication de l'ensemble de la société	Pleine implication de toutes les institutions de l'État jouant un rôle exécutif et législatif, au niveau national et local.	Autonomiser les autorités et collectivités locales à travers des ressources, des mesures incitatives et des responsabilités décisionnelles, selon les modalités appropriées.	Les processus décisionnels doivent être inclusifs et raisonnés en fonction des risques tout en appliquant une approche multi-aléa.
Cohérence des politiques, plans, méthodes et mécanismes de réduction des risques de catastrophes et de développement durable à travers les différents secteurs.	Prendre en compte les caractéristiques spécifiques locales des risques de catastrophe afin de déterminer les mesures de réduction des risques.	Prendre en charge les facteurs de risque sous-jacents de manière économique à travers des investissements plutôt qu'en s'appuyant principalement sur l'intervention et le	« Reconstruire en mieux » afin de prévenir la création de nouveaux risques et réduire les risques de catastrophe existants	La qualité des partenariats mondiaux et de la coopération internationale dépend de leur efficacité, de leur sens et de leur solidité.	L'appui des pays développés et des partenaires aux pays en développement doit être adapté sur mesure aux besoins et priorités identifiés par ces derniers.	

Annexe 2 : 17 Objectifs de Développement Durable

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Annexe 3 : Cadre Logique du Plan d'action

AXE STRATEGIQUE N 01

		LIGNES D'ACTION	Indicateur de suivi	ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE	Budget estimatif (USD\$)	Année 1 2020	Année 2 2021	Année 3 2022	Année 4 2023	Année 5 2024	Année 6 2025	Année 7 2026	Année 8 2027	Année 9 2028	Année 10 2029	Année 11 2030	
Axe stratégique 1		ENGAGEMENT POLITIQUE ACCRU DANS LA GRC/RRC EN TENANT COMPTE DES DIFFÉRENTES SPÉCIFICITÉS DES ACTIFS ET DES ENJEUX CONCERNÉS POUR AMÉLIORER LA RÉSILIENCE			Année 1												
Objectif spécifique 1.1	1.1.	MEILLEURE INTÉGRATION DE LA RRC DANS LES POLITIQUES, STRATÉGIES, PLANS, PROGRAMMES, PROJETS SECTORIELS															
Sous-objectif spécifique 1.1.1	1.1.1	Renforcement des actions de PLAIDOYER et de LOBBYING pour plus d'ENGAGEMENT POLITIQUE à l'intégration de la RRC dans les outils de planification de développement au niveau sectoriel.															
ACTIVITES	1.1.1.1	Etat des lieux et capitalisation des acquis en matière d'action de plaidoyer, au niveau national et international tant que le domaine de la GRC que dans d'autres secteurs	Existence d'un état des lieux sur les actions de plaidoyer	BNGRC et CPGU	15 000	●											
						1/Oui											
						15 000											
	1.1.1.2	Elaboration de Document ou Livret de plaidoyer, et de Guide de plaidoyer	Existence de Document ou de Livret de plaidoyer	BNGRC et CPGU	5 000	●											
							1/Oui										
							5 000										
	1.1.1.3	Plaidoyer aux décideurs des Ministères et des organismes rattachés auprès des Ministères dont :	Nombre des institutions/Ministères auprès desquels on a fait des actions de plaidoyer	Plateforme nationale RRC CPGU	1 000	●	●	●	●	●							
		Ministère en charge des Transports et de la Télécommunication				1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui							
		Ministère en charge de l'Energie				1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui							
		Ministère en charge de l'Industrie et du Secteur Privé				1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui							
	Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement		1/Oui			1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui								
	Ministère en charge du Tourisme		1/Oui			1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui								
	Ministère en charge de la Communication et des Cultures		1/Oui			1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui								
	Ministère en charge de la Jeunesse		1/Oui			1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui								
						1 000	1 000	1 000	1 000	1 000							

	1.1.1.1.1	Organisation de séminaire de rencontre avec les Universités	Nombre des filières universitaires, ayant été touchés lors des séminaires de rencontre	CPGU BNGRC	1 000	● Au moins 5 1 000	● Au moins 5 1 000	● Au moins 5 1 000												
	1.1.1.1.2	Conception de Charte d'engagement pour l'intégration de la RRC/GRC dans les politiques sectorielles et les politiques de développement territorial : La Charte doit contenir des obligations légales, réglementaires et contractuelles, pour la traduction de l'engagement.	Charte d'engagement à signer par les acteurs	CPGU			● 1/Oui													
	1.1.1.1.3	Organisation des cérémonies solennelles de signature de la Charte d'engagement pour l'intégration de GRC/RRC et ACC. Et l'officialisation de l'engagement des acteurs par la Charte, fera l'objet d'action de communication (selon les plans de la Stratégie de communication)	Nombre d'institutions ayant signé la Charte d'engagement	Plateforme nationale RRC CPGU et BNGRC			● Au moins 5 -	● Au moins 5 -	● Au moins 5 -	● Au moins 5 -										
Sous- objectif spécifique 1.1.2.	1.1.2	SENSIBILISATION, FORMATION et ACCOMPAGNEMENT des responsables étatiques et sectoriels ainsi que les élus à tous les niveaux en vue d'intégrer la RRC dans tous les politiques, stratégies, plans, programmes et projets sectoriels																		
ACTIVITES	1.1.2.1	Elaboration des outils d'intégration de la GRC/RRC et ACC dans les PRD/SRAT, PUDI et SAC	Existence de Guide pratique ou de Manuel d'intégration de la RRC/GRC dans les outils de planification : PUDI, SAC, SRAT, PRD	CPGU		● 1/Oui -														
	1.1.2.2	Elaboration de guides d'intégration de la GRC/RRC	Existence de guide pratique pour intégrer de la RRC/ACC dans les politiques sectorielles	CPGU			● 1/Oui 1 000													
	1.1.2.3	Conduite des formations sur l'utilisation des outils développés Vulgarisation des outils d'intégration développés	Nombre de séances de formation sur les guides	CPGU			● Au moins 5	● Au moins 5												
			Nombre de bénéficiaires de formation sur les guides, selon les catégories et les domaines touchés	CPGU			● Au moins 10 1 000	● Au moins 10 1 000												
1.1.2.4	Instauration au niveau des Ministères et des établissements publics, de Cellule GRC	Pourcentage des Ministères ayant une cellule active pour la GRC/RRC	CPGU à travers les Directions générales ou des Secrétaires			● 25%	● 50%	● 75%	● 100%	□										

		Pourcentage d'institutions et d'organismes étatiques (autres que Ministères) ayant une cellule active pour la GRC/RRC	Général des institutions				25%	50%	75%	100%	□								
	1.1.2.5	Appui et soutien et accompagnement dans le processus d'élaboration, d'actualisation des cadres politiques sectorielles	Nombre de politiques ou stratégies sectorielles intégrant la RRC/ACC (nouvelles ou actualisées)	CPGU			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
							10%	25%	50%	75%	100%								
							5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	1.1.2.6	Elaboration et/ou actualisation des documents PRD, SRAT, PDRI, PUDI et SAC en se servant des outils développés	Pourcentage de PDRI, PUDI et de SAC élaboré selon l'application du guide d'intégration	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire / MAHTP			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
			Pourcentage de SRAT et de PRD élaboré selon l'application du guide d'intégration				100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
							●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
							100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
							5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	1.1.2.7	Organisation des rencontres pour une information/formation sur la GRC/RRC et ACC aux acteurs cibles	Pourcentage des Communes, dont les responsables ont bénéficié des informations/Formations sur les Guides	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire / MAHTP;			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
			Pourcentage des Régions, dont les responsables ont bénéficié des informations/Formations sur les Guides	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation			10%	10%	25%	25%	50%	50%	75%	75%	100%	100%	100%	100%	
							●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
							10%	10%	25%	25%	50%	50%	75%	75%	100%	100%	100%	100%	
							10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	1.1.2.8	Sensibilisation par le Conseil National de GRC auprès des acteurs et responsables étatiques pour une meilleure intégration et la considération de la GRC	Nombre de fois où le CNGRC sensibilise sur l'intégration de la GRC	Conseil National de GRC	-		●	●	●	●	●	●							
							1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui							
							-	-	-	-	-	-							
Sous-objectif spécifique 1.1.3.	1.1.3	Elaboration de PROGRAMME de RRC au niveau TERRITORIAL tiré de la SNGRC et intégration dans la planification locale																	
ACTIVITES	1.1.3.1	Elaboration des cartographies des vulnérabilités et des risques par territoire	Pourcentage des Régions ayant des cartes de risques et de vulnérabilités	CPGU Comité régional de GRC	20 000	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
						5%	10%	15%	25%	40%	50%	60%	75%	80%	90%	100%			
						20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
			Pourcentage des Communes ayant des cartes de risques et de vulnérabilités, dont urbain et rural	CPGU Comité communal de GRC	20 000	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
						5%	10%	15%	25%	40%	75%	60%	75%	80%	90%	100%			
						20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000

		Existence de carte de vulnérabilité pour Madagascar	CPGU			1/Oui					1/Oui						1/Oui	
		Pourcentage de secteurs ayant le(s) carte(s) de vulnérabilité et des risques	CPGU Point focal de GRC par institution, Ministère	20 000		●		●		●		●		●		●		
						10%		25%		50%		75%		100%				
						20 000		20 000		20 000		20 000		20 000			20 000	
	1.1.3.2	Renforcement des capacités et des compétences au niveau des CTDs sur l'utilisation des cartographies de vulnérabilité des territoires	Pourcentage de Communes ayant bénéficié des renforcements de capacités sur les cartographies des risques et de vulnérabilités	CPGU Comité régional de GRC Comité communal de GRC	5 000		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
							10%	10%	25%	25%	50%	50%	75%	75%	100%	100%		
				Pourcentage de Régions ayant bénéficié des renforcements de capacités sur les cartographies des risques et de vulnérabilités	Responsables des Communes Responsables des Régions	5 000		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
								10%	10%	25%	25%	50%	50%	75%	75%	100%	100%	
							5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
	1.1.3.3	Utilisation des cartographies des vulnérabilités et des aléas à des fins de zonage réglementaire du territoire (prescriptions urbanistiques, affectation des zones, règles d'utilisation des sols, etc)	CPGU Comité régional de GRC Comité communal de GRC Responsables des Communes Responsables des Régions															
Sous-objectif spécifique 1.1.4.	1.1.4	Intégration des activités de RELEVEMENT PRECOCE dans les programmes sectoriels et les projets communautaires																
ACTIVITES	1.1.4.1	Etablissement de définition commune et officielle du cadre de "relèvement précoce"	Existence de cadre de référence national de Relèvement précoce	Plateforme nationale RRC CPGU et BNGRC			●											
							1/Oui											
							1 000											
	1.1.4.2	Elaboration du manuel de référence de relèvement précoce	Existence de manuel de référence de relèvement précoce	Plateforme nationale RRC CPGU et BNGRC			●											
							1/Oui											
	1.1.4.3	Inventaire et état des lieux des actions de réponses aux urgences, qui intègrent des activités de relèvement précoce	Inventaire des interventions avec relèvement précoce	CPGU et BNGRC			●											
							1/Oui											
	1.1.4.4	Plaidoyer auprès des organismes œuvrant dans le domaine de GRC pour rendre systématique les activités de relèvement précoce	Nombre d'organismes auprès desquels on a fait des actions de plaidoyer sur le relèvement précoce	Plateforme nationale RRC CPGU et BNGRC			●	●	●	●	●							
							Au moins											
							5	10	10	10	10							

	1.1.4.5	Développement d'un système de recueil de l'engagement des acteurs pour l'intégration des activités de relèvement précoce	Nombre des interventions RRC avec mise en exergue des activités de relèvement précoce	Plateforme nationale RRC CPGU et BNGRC			1 500	1 500	1 500	1 500	1 500							
								●	●	●	●							
								1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui							
								500	500	500	500							
	1.1.4.6	Mise en place des espaces de concertation au sein de la Plateforme nationale RRC et des clusters sectoriels	Existence de concertation sur les activités de relèvement précoce	Plateforme nationale RRC CPGU et BNGRC			●	□	□	□	□							
								1/Oui	□									
								500	□									
	1.1.4.7	Partage et capitalisation des expériences en matière de relèvement précoce	Existence d'un état des lieux sur les expériences en matière de relèvement précoce	Plateforme nationale RRC CPGU et BNGRC				□				●						
												1/Oui						
												2 000						
Objectif spécifique 1.2	1.2.	AUGMENTATION DE FAÇON SUBSTANTIELLE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ALLOUÉES POUR LA GRC/RRC																
Sous-objectif spécifique 1.2.1.	1.2.1	SENSIBILISATION du Gouvernement, du Sénat et de l'Assemblée Nationale pour PREVOIR et/ou ACCROITRE les LIGNES BUDGETAIRES destinées à la GRC/RRC :																
ACTIVITES	Auprès des membres du Gouvernement :																	
	1.2.1.1	Organisation de séminaire ou de table ronde gouvernementale sous la présidence effective de la Présidence ou de la Primature (séminaire avec intitulé)	Note conceptuelle du séminaire gouvernemental	CPGU			●			●		●		□			□	
							1/Oui		1/Oui		1/Oui							
							500		250		250							
	1.2.1.2	Organisation des rencontres officielles avec les Ministères (ou les staffs ministériels)	Existence de rencontres avec les staffs ministériels Note conceptuelle des rencontres avec les staffs ministériels	CPGU, (éventuellement avec l'appui des spécialistes internationaux)			●	●	●	●	●							
								1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui						
								500	500	500	500	500						
1.2.1.3	Organisation des rencontres officielles avec les responsables au sein du Ministère en charge des Finances publiques	Existence de rencontres avec les responsables du Ministère en charge des Finances Publiques	Plateforme nationale RRC CPGU	1 000		●	●	□										
							1/Oui	1/Oui										
							1 000	1 000										
Auprès des parlementaires et des sénateurs:																		
1.2.1.4	Organisation de séminaire de sensibilisation des parlementaires et des sénateurs sur les questions de GRC/RRC et ACC	Nombre/pourcentage des parlementaires et des sénateurs ayant participé au séminaire de sensibilisation	CPGU et BNGRC (éventuellement avec les Commissions et les Ministères concernés)			●			●		●		●					
							25%		25%		25%		25%					
							500		500		500		500					
1.2.1.5	Participation des représentants de Parlement et Sénat malgache aux rencontres internationales en matière de GRC et de ACC	Nombre /pourcentage des parlementaires et des sénateurs ayant participé	CPGU					●		●		●		●			●	
								5%		5%		5%		5%			5%	
								2 000		2 000		2 000		2 000			2 000	

		Plaidoyer de la PHSP auprès des autres acteurs opérateurs auprès des corps consulaires						2 000		2 000		2 000		2 000		2 000
	1.2.4.3	Intensification des réalisations et des interventions de la PSHP en matière de réponse aux urgences	Nombre de types de partenariat avec le secteur privé	Plateforme Humanitaire du Secteur Privé						●	●	●	●	●	●	●
										Au moins 5						
										1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	1.2.4.4	Intensification des réalisations et des interventions de la PSHP en matière de prévention des risques de catastrophes	Taux d'augmentation montant des fonds alloués aux interventions en matière de prévention des risques	Plateforme Humanitaire du Secteur Privé				●	●	●	●	●	●	●	●	●
								10%	25%	40%	75%	60%	75%	80%	90%	100%
								1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	1.2.4.5	Collecte des données relatives aux partenariats et aux fruits de partenariat avec le secteur privé	Nombre d'acteurs privés mobilisés (par an ou par situation de crise)	BNGRC Comité CRIC				●	●	●	●	●	●	●	●	●
			Montant des fonds collectés auprès du secteur privé (dans le cadre des téléthons et de réponses aux urgences) (par an ou par situation de crise)						Au moins 5							
								1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	1.2.4.6	Développement de partenariat durable avec les organisations professionnelles	Nombre de partenariat avec les organisations professionnelles	BNGRC Comité CRIC				●	●	●	●	●	●	●	●	●
								Au moins 5	Au moins 10	Au moins 15	Au moins 25	Au moins 50				
								1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Sous-objectif spécifique 1.2.5	1.2.5	Promotion et mise en place des mécanismes de TRANSFERT et de FINANCEMENT des RISQUES et de PROTECTION FINANCIERE des risques :														
ACTIVITES	1.2.5.1	Actions de lobbying auprès des compagnies d'assurance locales pour renforcer leur engagement	Nombre de compagnies d'assurance locales acceptant en tant que réseau de distribution de l'assurance agricole	CPGU				●	●	●	●	●	●	●	●	●
								Au moins 2	Au moins 3	Au moins 4	Au moins 5	Plus de 5				
								1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
								●								
	1.2.5.2	Analyse de faisabilité de la mise en place des produits d'assurances et des outils de gestion des risques	Etude de faisabilité sur la mise en place des produits d'assurance contre les risques climatiques	Ministère en charge de l'Agriculture / CPGU				1/Oui								
								5 000								
	1.2.5.3	Détermination de montant de subventions de l'Etat pour les bénéficiaires de micro assurance agricole	Existence de subvention de l'Etat pour les primes d'assurance	Direction des Finances et du Budget CPGU				●								
								1/Oui								
								1 000								
	1.2.5.4	Révision / Adaptation de cadre juridique et réglementaire porteur de la mise en place de la micro assurance agricole et de l' assurance agricole	Décret et Loi portant révisant du Code des assurances (portant sur les risques liés aux aléas)	CPGU				●								
								1/Oui								

1.2.63	Maintien de la stabilité de l'enveloppe budgétaire de la Commune pour la GRC (au moins)	Nombre /Pourcentage de Communes ayant un montant stable de l'enveloppe budgétaire de la Commune affectée à la GRC	Commune / Décentralisation					●	●	●	●	●	●	●	●
								10%	25%	40%	75%	60%	75%	80%	90%
								1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
1.2.64	Accroissement de la coopération décentralisée au niveau des Communes sur la GRC/RRC	Pourcentage des Communes et des Régions bénéficiant de coopération décentralisée en matière de GRC/RRC	Direction de la Coopération Décentralisée/ DGD					●	●	●	●	●	●	●	●
								10%	25%	40%	75%	60%	75%	80%	90%
								5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL				93 500	83 500	109 500	168 000	156 750	180 500	121 250	94 000	94 500	114 000	94 000	112 000
1 328 000															

AXE STRATEGIQUE N 02

LIGNES D'ACTION		Indicateur de suivi	ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE	Budget estimatif (USD\$)	Année 1 2020	Année 2 2021	Année 3 2022	Année 4 2023	Année 5 2024	Année 6 2025	Année 7 2026	Année 8 2027	Année 9 2028	Année 10 2029	Année 11 2030
Axe stratégique 2	MEILLEURE GOUVERNANCE DE LA GRC/RRC A TOUS LES NIVEAUX			1ère année											
Objectif spécifique 2.1	AMÉLIORATION DU CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GRC/RRC														
Sous-objectif spécifique 2.1.1.	Adoption et vulgarisation du Document de SNGRC et du Plan d'action de mise en œuvre de la SNGRC														
ACTIVITES	2.1.1.1	Information et communication des parties prenantes sur la SNGRC et le Plan d'action	Nombre de séances d'information et de communication tenues	Plateforme Nationale de RRC CPGU	1 000	●									
						1/Oui									
						1 000									
	2.1.1.2	Organisation de la Table ronde des bailleurs pour la mise en œuvre de la SNGRC et du Plan d'action	Note conceptuelle de la table ronde	Plateforme Nationale de RRC CPGU	1 000	●									
						1/Oui									
						1 000									
	2.1.1.3	Organisation des rencontres avec les représentants du secteur privé pour une mise en connaissance de la SNGRC et du Plan d'action	Existence de table ronde des bailleurs sur la SNGRC et le Plan d'action	Plateforme Nationale de RRC CPGU	1 000	●									
						1/Oui									
					1 000										
Sous-objectif spécifique 2.1.2.	Elaboration de la stratégie de GRC/RRC au niveau régional, local, en conséquence, élaborer un plan de mise en œuvre de la SNGRC se déclinant en plan régional et local en conformité avec la Politique de décentralisation à Madagascar														
ACTIVITES	2.1.2.1	Elaboration de Plan Communal de Développement intégré et inclusif intégrant la GRC/RRC	Pourcentage de Communes ayant un PCDII incluant la GRC/RRC	Direction Générale de la Décentralisation CPGU et BNGRC	20 000	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
						5%	10%	25%	30%	40%	50%	60%	75%	80%	90%
						20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
	2.1.2.2	Elaboration de Stratégie Régionale de GRC	Pourcentage de Régions ayant une Stratégie	CPGU et BNGRC	20 000	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
						5%	10%	25%	30%	40%	50%	60%	75%	80%	90%

				régionale de GRC/RRC	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000		
Sous-objectif spécifique 2.1.3.	2.1.3	Accroissement de la participation de la population dans la planification, la mise en œuvre de toute action de GRC/RRC															
ACTIVITES	2.1.3.1	Mise en place et opérationnalisation des Structures Locales de Concertation (SLC) au niveau des Communes et des Régions les plus vulnérables et exposées aux risques de catastrophes	Pourcentage de SLC opérationnelles intégrant la Gestion des risques et Catastrophes (GRC)	Direction Générale de la Décentralisation	1 000	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
						5%	10%	25%	30%	40%	50%	60%	75%	80%	90%	100%	
						1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	2.1.3.2	Intégration de la société civile, à travers la Plateforme nationale OSC, au sein de la Plateforme Nationale RRC/GRC	Décret fixant la composition des membres de la Plateforme Nationale GRC/RRC	CPGU			●										
							1/Oui										
							1 000										
2.1.3.3	Cartographie et classification des OSC et/ou des ONG, au sein de la Plateforme Nationale de GRC/RRC	Identité des OSC et des ONG en matière de GRC/RRC	CPGU Plateforme Nationale des OSC ROHY			●											
						1/Oui											
						2 500											
2.1.3.4	Mise en place d'un système pratique d'intégration et de collaboration efficace aux représentants de la société civile au sein de la Plateforme nationale	Existence d'un système d'accès et de partage des informations aux OSC	CPGU Plateforme Nationale des OSC ROHY			●											
						1/Oui											
						2 500											
2.1.3.5	Développement des partenariats avec les organismes intervenant au niveau local pour une prise en compte de la dimension GRC/RRC dans leurs actions, notamment dans les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale		CPGU et BNGRC			●											
						1/Oui											
						2 500											
Sous-objectif spécifique 2.1.4.	2.1.4	Renforcement de POUVOIR et des CAPACITES MANAGERIALES ainsi qu'OPERATIONNELLES des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en matière de RRC en mettant à leur disposition des moyens humains, techniques et financiers adéquats et en REVISANT les MISSIONS et TACHES des responsables à tous les niveaux (Fokontany, Commune, Région)															
ACTIVITES	2.1.4.1	Actualisation du "Guide du Maire" pour détailler et vulgariser les attributions des Communes dans la GRC/RRC	Existence de Guide de Maire actualisé intégrant la GRC/RRC	CPGU et Direction Générale de la Décentralisation	15 000	●											
						1/Oui											
						15 000											
2.1.4.2	Elaboration des textes réglementaires fixant les modalités d'application relatives	Existence de Décret d'application du	Direction Générale de la Décentralisation			●											
						1/Oui											

	Définition et mise à jour des indicateurs liés au Plan d'action de la mise en œuvre de la SNGRC	Existence de Cadre logique de la SNGRC		-														
2.1.6.2	Conception de système ou d'un mécanisme de suivi-évaluation à partir des indicateurs définis	Existence de système de suivi évaluation de la Cadre logique de SNGRC	CPGU	500	● 1/Oui													
2.1.6.3	Etablissement des Conventions avec les entités responsables concernées pour l'alimentation des valeurs des indicateurs définis	Convention CPGU et Institutions pour l'alimentation des indicateurs de la SNRC	CPGU	-	● 1/Oui													
2.1.6.4	Etablissement d'un reporting périodique pour renseigner les acteurs concernés, sur l'évolution de ces indicateurs	Rapport de mise en œuvre du Plan d'action	CPGU			● 1/Oui												
2.1.6.5	Evaluation indépendante à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNGRC	Existence de rapport d'évaluation à mi-parcours de la SNGRC	CPGU							● 1/Oui								
2.1.6.6	Evaluation indépendante finale de la mise en œuvre de la SNGRC	Existence de rapport d'évaluation finale de la SNGRC	CPGU															● 1/Oui
2.1.6.7	Capitalisation des acquis de la mise en œuvre effective de la SNGRC et du Plan d'action	Résultats de la mise en œuvre de la SNGRC capitalisés selon les formats	CPGU et BNGRC							● 1/Oui								● 1/Oui
Objectif spécifique 2.2	2.2.	RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE DE LA GRC/RRC																
Sous-objectif spécifique 2.2.1.	2.2.1	Elaboration et ou mise à jour et vulgarisation des textes subséquents à la PNGRC, à savoir les textes et lois ci-après :																
ACTIVITES	2.2.1.1	Décret, Arrêté, texte réglementaire régissant le fonctionnement, l'organisation des centres opérationnels et les textes d'application subséquents	BNGRC et CPGU		● 1/Oui													
	2.2.1.2	Décret sur le bénévolat et les associations agréées en	BNGRC et CPGU		● 1/Oui													

Objectif spécifique 2.4	2.4.	RENFORCEMENT DE LA COOPERATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE DES ACTIONS DE GRC/RRC																		
Sous-objectif spécifique 2.4.1.	2.4.1	Inventaire des initiatives régionales et internationales pour la coopération dans les échanges techniques d'informations, et les transferts de compétence :																		
ACTIVITES	2.4.1.1	Constitution du registre des coopérations en matière de RRC/GRC avec les organismes étrangers	Nombre de coopérations internationales en matière de GRC/RRC	CPGU et BNGRC			●													
							1/Oui													
								1 000												
	2.4.1.2	Recueil systématique des réalisations sur la coopération décentralisée en matière de GRC/RRC (Région et Commune)	Nombre de Communes ayant bénéficié de coopération décentralisée en matière de GRC/RRC	Direction de la Coopération Décentralisée et CPGU			●													
								1/Oui												
			500																	
2.4.1.3	Recueil systématique des formes de coopération par les sapeurs-pompiers et les corps de protection civile avec les organismes à l'étranger	Nombre de coopération des sapeurs -pompiers	Corps de la Protection Civile			●		●		●		●		●		●		●		
							1/Oui		1/Oui		1/Oui		1/Oui		1/Oui		1/Oui		1/Oui	
							500		500		500		500		500		500		500	
2.4.1.4	Recueil des réalisations de coopération entre les universités et les institutions nationales et les universités à l'étranger	Nombre de coopération avec les Universités et les centres de recherche	DMGRC/CERED			●														
							1/Oui													
							500													
2.4.1.5	Recueil des réalisations des appuis reçus par BNGRC et CPGU en termes de renforcement de capacité et de participation aux rencontres internationales et régionales	Etat de recueil des acquis en renforcement de capacités	BNGRC et CPGU			●		●		●		●		●		●		●		
							1/Oui		1/Oui		1/Oui		1/Oui		1/Oui		1/Oui		1/Oui	
							500		500		500		500		500		500		500	
Sous-objectif spécifique 2.4.2.	2.4.2	Promotion de la coopération par des conventions de partenariat et des protocoles d'accord entre les Pays aussi bien au niveau de la Sous-Région (Océan Indien et Afrique australe) que de la Région (Afrique) et de par le Monde																		
ACTIVITES	2.4.2.1	Renforcement de la participation du pays à la Plateforme mondiale et régionale pour la RRC, aux réunions de COP, au Sommet mondial sur le climat	Nombre d'événements mondial et régional sur la GRC/RRC auxquels Madagascar a participé	CPGU et BNGRC			●		●		●		●		●		●		●	
							Au moins 1		Au moins 1		Au moins 1		Au moins 1		Au moins 1		Au moins 1		Au moins 1	
							5 000		5 000		5 000		5 000		5 000		5 000		5 000	
2.4.2.2	Production systématique des rapports périodiques de la mise en œuvre du Cadre de Sendai	Existence de rapport de mise	CPGU Plateforme nationale de RRC			●														
							1/Oui													

		en œuvre de Cadre de Sendai					500								
2.4.2.3	Accueil de rencontres internationales, régionales, ou continentales sur la GRC/RRC	Tenue d'une rencontre internationale sur la GRC à Madagascar	BNGRC CPGU Plateforme nationale de RRC						●						
									1/Oui						
									100 000						
			TOTAL	76 500	83 500	95 500	109 000	48 500	42 500	218 000	42 500	48 500	42 500	48 500	112 000
										891 000					

AXE STRATEGIQUE N 03

LIGNES D'ACTION		Indicateur de suivi	ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE	Budget estimatif 1ère année (USD\$)	Année 1 2020	Année 2 2021	Année 3 2022	Année 4 2023	Année 5 2024	Année 6 2025	Année 7 2026	Année 8 2027	Année 9 2028	Année 10 2029	Année 11 2030	
AXE STRATEGIQUE 3																
Axe stratégique 3	3	CAPACITÉS DES ACTEURS EN MATIÈRE DE GRC/RRC ET DE COORDINATION RENFORCÉES														
Objectif spécifique 3.1	3.1.	AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ HUMAINE À PARTIR DES RESSOURCES INTERNES LOCALES														
Sous-objectif spécifique 3.1.1.	3.1.1	Evaluation et analyse compréhensive annuelle des besoins de formation pour le renforcement des compétences des membres des institutions et des structures de GRC et d'autres intervenants :														
ACTIVITES	3.1.1.1	Identification des besoins à partir des leçons apprises des retours d'expérience et des exercices de simulation qu'ils soient entrepris au niveau de chaque secteur, soit de manière conjointe avec tous les acteurs sectoriels	Existence de fiche d'événement à chaque Retour d'expériences réalisé (RETEX)	BNGRC	500	● 1/Oui	● 1/Oui									
					500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	
	3.1.1.2	Identification des besoins à partir des nouveaux outputs et produits , dans le domaine de la GRC	Existence de fiches des besoins de renforcement de capacités	BNGRC	500	● 1/Oui	● 1/Oui	● 1/Oui								
					500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
	3.1.1.3	Identification des besoins à partir des nouvelles nominations aux postes de la fonction publique	Existence de l'état des besoins de formation auprès des hauts fonctionnaires	Plateforme nationale RRC	500	● 1/Oui	● 1/Oui	● 1/Oui								
					500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
	3.1.1.4	Développement d'un questionnaire en ligne , pour le recueil des besoins en formation et en renforcement de capacité des parties prenantes	Existence de base de données des besoins obtenus à partir de questionnaire en ligne Taux d'augmentation des répondants au questionnaire en ligne	CPGU	500	● 1/Oui				●						●
					500	5%				25%						50%
				500					500						500	
Sous-objectif spécifique 3.1.2.	3.1.2	Elaboration de programme et des modules de formation dans le domaine de GRC/RRC	Existence de modules de formation sur les thématiques suivantes	DMGRC/ CERED / BNGRC												
ACTIVITES	3.1			CPGU		●										

		Réalisation d'un état des lieux des formations octroyées en matière de GRC/RRC	Existence de rapport d'état de lieux sur les formations en GRC/RRC				1/Oui														
							2 000														
	3.1.2.2	Etablissement de Convention de partenariat entre les universités spécialisées en GRC et CPGU pour le développement de capacités et des compétences institutionnelles des organes stratégiques de la GRC	Existence de convention de partenariat de formation des membres des institutions nationales de GRC/RRC	DMGRC et CPGU et BNGRC			1/Oui														
							1 000														
	3.1.2.3	Formation des pools de formateurs nationaux et locaux sur la thématique GRC/RRC	Taux d'augmentation du nombre de formateurs ayant bénéficié de formations sur la GRC/RRC	DMGRC/ CERED / BNGRC	25 000	●	●				●								●		
						5%	10%				50%								100%		
						25 000	25 000				25 000								25 000		
	3.1.2.4	Développement et mise en œuvre de programme de formation pour la préparation et réponse aux urgences par secteur et à tous les niveaux (national, régions, districts, communes) et sur la gestion du SAP (gestion de l'information, SIG, ...)	Existence de programme de formation par secteur	CPGU			●														
							1/Oui														
							1 000														
Sous-objectif spécifique 3.1.3.	3.1.3	Renforcement des capacités de l'équipe nationale multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post catastrophes lors des interventions post catastrophes (CRIC/VAC Madagascar)																			
ACTIVITES	3.1.3.1	Conception de methodologie standard d'évaluation de pertes et de dégâts post-catastrophes	Existence de méthodologie standard d'évaluation des pertes et des dommages	BNGRC CPGU			●														
							1/Oui														
							25 000														
	3.1.3.2	Instauration de mécanisme de coopération auprès des gestionnaires des infrastructures essentielles publiques, pour la communication des informations sur l'état post-catastrophes des infrastructures	Existence de mécanismes de communication formelle des situations post-catastrophe des infrastructures essentielles	BNGRC			●														
								1/Oui													
								2 500													
	3.1.3.3	Renforcement du système de communication des dégâts post-catastrophes, à travers :					●	●				●								●	
a	la dotation de moyens de communication : téléphonie mobile, BLU, mailing, etc.	Taux d'augmentation des ELS opérationnels ayant fourni des informations post-catastrophes	BNGRC	10 000																	
b	la re-précision sur la matrice et les contenus des données à remonter					5%	10%				50%								100%		
c	la formation des agents informateurs sur le système amélioré					10 000	10 000				10 000								10 000		
3.1.3								●													

		Amélioration du système opérationnel de remontée des informations de Fokontany jusqu'au centre opérationnel régional et central	Existence d'un système opérationnel de remontée des informations locales	CRIC BNGRC				1/Oui											
								10 000											
Sous-objectif spécifique 3.1.4.	3.1.4	Renforcement des capacités des responsables au sein des institutions et structures impliquées dans la GRC/ RRC																	
	3.1.4.1	Développement des capacités des responsables au sein des institutions et organismes étatiques qui sont directement impliqués dans la mise en œuvre de la SNGRC	Taux d'augmentation du nombre de responsables par institution ayant bénéficié de formations sur la GRC/RRC	DMGRC et CPGU et BNGRC	5 000	●	●							●					●
						5%	10%							50%					100%
						5 000	5 000							5 000					5 000
	3.1.4.2	Renforcement des capacités et des connaissances en matière de la GRC/RRC à l'endroit des acteurs intervenant directement ou indirectement en GRC au niveau des (22) Régions	Taux d'augmentation du nombre des acteurs régionaux et locaux ayant été bénéficiaires des actions de renforcement de capacités en GRC/RRC	DMGRC et CPGU et BNGRC	10 000	●	●							●					●
						5%	10%							50%					100%
						10 000	10 000							10 000					10 000
	3.1.4.3	Développement de capacités des équipes d'intervention rapide au sein des secteurs/clusters	Taux d'augmentation du nombre des membres des équipes d'intervention rapide ayant bénéficié des formations	CPGU et BNGRC et DMGRC	20 000	●	●							●					●
						5%	10%							50%					100%
						20 000	20 000							20 000					20 000
	3.1.4.4	Renforcement des compétences et les capacités des Communes en matière de GRC/RRC	renforcement de capacité en matière de GRC/RRC	BNGRC Centre de formation professionnalisante	10 000	●	●							●					●
			Pourcentage des Communes ayant bénéficié de			5%	10%							50%					100%
						10 000	10 000							10 000					10 000
	3.1.4.5	Octroi des séances de formation à l'endroit des responsables et des techniciens des CTD à travers des formations sporadiques sur la GRC/RRC	renforcement de capacité en matière de GRC/RRC	BNGRC Centre de formation professionnalisante	10 000	●	●							●					●
						5%	10%							50%					100%
						10 000	10 000							10 000					10 000
	3.1.4.6	Renforcement des capacités des centres opérationnels existants au sein des différents secteurs au niveau territorial ou local pour améliorer les actions en GRC/RRC.	Taux d'augmentation du nombre des responsables des centres opérationnels ayant bénéficié de renforcement de capacité	BNGRC CPGU	10 000	●	●							●					●
						5%	10%							50%					100%
						10 000	10 000							10 000					10 000
	3.1.4.7	Amélioration des capacités techniques des entités de gestion et de suivi des données par aléa	Taux d'augmentation du nombre des structures de suivi des données des aléas ayant bénéficié de renforcement de capacité	BNGRC CPGU			●												
							1/Oui												
							10 000												
	3.1.4.8	Renforcement de capacité et recyclage du personnel, en charge	Taux d'augmentation du nombre des responsables de	Direction Générale de la Météorologie			●							●					●
							5%							50%					100%
																			□

		Plaidoyer pour l'intégration de la GRC/RRC dans le programme de formation de INDDL	Existence de modules de GRC/RRC inscrits dans le programme de formation des Maires et des CTD	CPGU et DMGGRC/CERED			1/Oui											
							20 000											
Sous-objectif spécifique 3.2.6.	3.2.6	Formalisation de l'existence de l'Association des professionnels spécialistes en matière de GRC/RRC																
ACTIVITES	3.2.6.1	Redynamisation du réseau des spécialistes en matière de GRC/RRC	Réseau des spécialistes en GRC/RRC actif et fonctionnel	DMGRC	500	●	1/Oui											
						500												
ACTIVITES	3.2.6.2	Organisation des espaces de rencontres entre les professionnels dans le domaine de la GRC/RRC à travers des conférences, etc....)		DMGRC	1 000	●	1/Oui	●	1/Oui	●	1/Oui	●	1/Oui	●	1/Oui	●	1/Oui	
						1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		
Objectif spécifique 3.3	3.3.	REINFORCEMENT ET OPÉRATIONNALISATION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DE GESTION DES DONNÉES																
ACTIVITES	3.3.1	Valorisation, capitalisation et vulgarisation de système de gestion et d'archivage d'informations GEONODE		CPGU	1 000	●	1/Oui	●	1/Oui	●	1/Oui	●	1/Oui	●	1/Oui	●	1/Oui	
						1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		
	3.3.2	Réalisation d'un état des lieux des systèmes d'information existants et opérationnels au niveau des secteurs	Existence de rapport d'état des lieux sur les systèmes de gestion des informations au niveau des secteurs	CPGU			1/Oui											
							3 000											
	3.3.3	Mise en place des services régionaux de la Météorologie , pour rendre effective la déconcentration de la DGM, (dans l'objectif d'une décentralisation budgétaire des services régionaux)	Taux de couverture de services régionaux de la Météorologie mis en place	Direction Générale de la Météorologie	20 000	●	5%					●	50%				●	100%
						20 000						20 000					20 000	
3.3.4	Acquisition de nouvelles stations météorologies/climatiques modernes (renforcement du parc existant)	Taux de couverture des stations climatiques	Direction Générale de la Météorologie	50 000	●						●					●		
3.3.5	Réhabilitation de certaines stations (bâtiment et logement et équipements)		Direction Générale de la Météorologie	50 000		5%											100%	
					50 000						100 000						200 000	
Objectif spécifique 3.4	3.4.	MEILLEURE PRÉPARATION A LA RÉPONSE AUX CATASTROPHES																

AXE STRATEGIQUE N 04

LIGNES D'ACTION		Indicateur de suivi	ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE	Budget estimatif 1ère année (USDS)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
AXE STRATEGIQUE 4																
Axe stratégique 4	4	PRATIQUE DE LA GESTION DES CONNAISSANCES MISE AU PROFIT DE LA GRC/RRC														
Objectif spécifique 4.1	4.1.	PRISE EN COMPTE DE LA RRC DANS LES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE RECHERCHE														
Sous-objectif spécifique 4.1.1.	4.1.1	Intégration de la RRC dans tous les niveaux de l'enseignement et des cycles de l'éducation														
ACTIVITES	4.1.1.1	Amélioration de la conception et les contenus des modules GRC / ACC à intégrer dans le cycle fondamental et le cycle secondaire	Existence des Modules GRC/RRC dans le curricula éducatif pour le 1er et 2nd cycles	Service de GRC/ Direction de la Planification de l'Education	2 500	●										
						1/Oui										
						2 500										
	4.1.1.2	Reproduction et édition en langues française et anglaise, des manuels et des guides GRC/ACC existants pour le primaire et le collège	Existence des de manuels et de guides GRC/RRC -édités en VF et en VM	Service de GRC/ Direction de la Planification de l'Education	15 000	●										
						1/Oui										
					15 000											
4.1.1.3	Finalisation et validation des manuels pour les élèves et guides pour les enseignants pour le collège	Existence de manuels d'intégration de GRC/RRC pour les élèves et l'éducation pour le 3ème cycle	Service de GRC/ Direction de la Planification de l'Education	5 000	●											
					1/Oui											
					5 000											
4.1.1.4	Formation des enseignants en matière de GRC/ACC sur les modules en les matières de GRC/RRC et dans le cadre de EED (Education à l'Environnement et au Développement)	Taux d'augmentation du nombre d'enseignants et du professionnel du corps enseignant formés sur les modules GRC/RRC	Direction de Curricula et des Intrans			●	●	●	●	●						
						10%	25%	50%	75%	100%						
						25 000	25 000	25 000	25 000							
4.1.1.5	Intégration dans le curricula, dans les autres Régions non encore intervenues, notamment dans les Régions les plus exposées, tout en tenant compte des spécificités des aléas	Intégration de la GRC/RRC dans le curricula de l'éducation	Direction de Curricula et des Intrans	10 000	●											
					1/Oui											
					10 000											
Sous-objectif spécifique 4.1.2.	4.1.2.	Promotion de la prise en compte de la RRC dans le système d'éducation non formelle														

ACTIVITES	4.1.2.1	Création des clubs GRC/ACC des enfants et des adolescents	Taux d'augmentation du nombre de clubs GRC/ACC des enfants et des adolescents	Service de GRC/ Direction de la Planification de l'Education			●	●	●	●	●								
							10%	25%	50%	75%	100%								
							10 000	10 000	10 000	10 000	10 000								
	4.1.2.2	Promotion des initiatives pour faire développer la créativité dans les clubs GRC/ACC , à travers des activités innovantes et des exercices en matière de GRC/ACC	Taux d'augmentation du nombre de concours en matière de GRC/RRC organisés auprès des jeunes et des enfants	Service de GRC/ Direction de la Planification de l'Education			●	●	●	●	●								
							10%	25%	50%	75%	100%								
							10 000	10 000	10 000	10 000	10 000								
	4.1.2.3	Organisation des concours autour de thématiques GRC/RRC et ACC , à l'endroit des jeunes et des adolescents	Taux d'augmentation du nombre de participants aux concours organisés	Service de GRC/ Direction de la Planification de l'Education			●	●	●	●	●								
							10%	25%	50%	75%	100%								
							5 000	5 000	5 000	5 000	5 000								
Sous-objectif spécifique 4.1.3.	4.1.3	Incitation à la prise en compte et l'application des résultats de recherche dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes par les acteurs de développement présents au pays																	
ACTIVITES	4.1.3.1	Inventaire périodique des recherches appliquées existantes en matière de GRC et ACC (ligne d'action déjà entreprise dans le Plan Directeur sur la Recherche sur l'Environnement lié au Changement Climatique)	Inventaire des études et recherches appliquées en GRC/RRC et ACC	DMGRC/CERED			●		●		●		●					●	
							1/Oui		1/Oui		1/Oui		1/Oui					1/Oui	
							20 000		20 000		20 000		20 000					20 000	
	4.1.3.2	Etablissement de protocole ou d'accord de partenariat avec les établissements universitaires, sur la définition des objets de recherche scientifique et technologique en matière de RRC/GRC, dont les résultats seront mis en exécution	Existence de protocole d'accord avec les Etablissements universitaires	BNGRC/CPGU Etablissements universitaires			●												
							1/Oui												
							10 000												
	4.1.3.3	Etablissement de convention de partenariat avec les Universités et les Instituts de recherche et les institutions de mise en œuvre des projets, pour l' application des résultats des recherches disponibles, dans le but d'optimiser, voire d'augmenter les performances pour la résilience	Convention d'application des résultats de recherches et d'études dans le cadre de la mise en œuvre des projets en GRC/RRC	DMGRC/CERED Ecole Agronomique ABC				●											
								1/Oui											
										10 000									
	4.1.3.4	Organisation des actions de communication et de vulgarisation des résultats des recherches appliquées	Existence de document de vulgarisation des résultats des recherches appliquées	DMGRC/CERED Ministère en charge de la Recherche scientifique				●											
								1/Oui											
										30 000									
	4.1.3.5	Plaidoyer par les institutions de recherche auprès des projets de mise en œuvre dans le domaine de la GRC/RRC	Existence des cas de recherche en GRC/RRC mis en œuvre	Plateforme nationale BNGRC CPGU				●											
								1/Oui											
										10 000									

	4.3.3.2	Instauration de mécanisme permanent de communication et d'information sur la GRC/RRC au sein des systèmes, pratiques et des réseaux des acteurs communautaires	Taux d'augmentation du nombre des réseaux d'acteurs communautaires actifs sur la communication en matière de GRC/RRC	BNGRC				●	●	●	●	●		
								10%	25%	50%	75%	100%		
								10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
	4.3.3.3	Sensibilisation des associations religieuses, telles que les mouvements de scouts en matière de surveillance des risques (à l'instar de ce qui se fait pour la surveillance des feux de brousse et des exploitations illicites dans le secteur de l'environnement et des forêts)	Taux d'augmentation du nombre d'organisations ayant été sensibilisées sur les causes de la GRC/RRC	BNGRC				●	●	●	●	●		
								10%	25%	50%	75%	100%		
								20 000	20 000	20 000	20 000	20 000		
Sous-objectif spécifique 4.3.4.	4.3.4.	Développement des échanges intercommunautaires												
ACTIVITES	4.3.4.1	Organisation des visites d'échanges d'expériences entre les comités territoriaux de GRC (Comité régional, communal et CLS)	Taux d'augmentation du nombre de Comités régionaux et locaux de GRC ayant bénéficié de visites d'échanges	BNGRC				●	●	●	●	●		
								10%	25%	50%	75%	100%		
								20 000	20 000	20 000	20 000	20 000		
	4.3.4.2	Capitalisation des acquis sur les visites d'échanges en guise de bilan et en vue de changement de pratiques	Existence de rapport de capitalisation des acquis sur les échanges communautaires	BNGRC				●	●	●	●	●		
								1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui		
								10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
4.3.4.3	Création des Clubs des Communes dotées de Comité de GRC , à l'intérieur de l'Association des Maires	Taux d'augmentation des Communes intégrées dans le Club GRC	BNGRC Direction Générale de la Décentralisation				●	●	●	●	●	●		
								10%	25%	50%	75%	100%		
								10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
4.3.4.4	Recueil, consolidation et vulgarisation systématique des informations sur les réalisations des Clubs et des membres des Clubs	Existence de produits par les Clubs	BNGRC Club des Communes avec Comité de GRC				●	●	●	●	●	●		
								1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui		
								10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
4.3.4.5	Organisation des jeux collectifs ou des concours au sein d'un territoire donné (Commune ou District) entre les communautés bénéficiaires de projets ou des interventions de résilience communautaire	Augmentation du nombre de Communes et de CTD ayant participé aux jeux et concours en matière de GRC/RRC	BNGRC et CPGU				●	●	●	●	●	●		
								10%	25%	50%	75%	100%		
								10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
Objectif spécifique 4.4.	4.4.	AMELIORATION ET DIFFUSION A GRANDE ECHELLE PAR LES MEDIAS DES INFORMATIONS SUR LA GRC/RRC (EX 4.2)												
Sous-objectif spécifique 4.4.1.	4.4.1.	Établissement de procédure de gestion des informations pendant le cycle de GRC, notamment en situation de réponse aux urgences												
ACTIVITES	4.4.1			BNGRC	-	●								

		Formalisation de la participation des points focaux de la communication en GRC/RRC dans les réunions formelles des clusters	Existence de note formelle de participation des responsables de communication dans les clusters		1/Oui																
					5 000																
	4.4.1.2	Mise en place et formalisation de réseaux des points focaux GRC et des PF GRC en communication auprès des institutions	Existence de réseau des PF et des PF en communication GRC	BNGRC		●	●	●	●	●											
						1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui	1/Oui											
						5 000	5 000	5 000	5 000	5 000											
	4.4.1.3	Conception de manuel de diffusion d'alerte par types d'aléas , avec des procédures standard	Existence de manuel de diffusion d'alerte par aléa			●															
								1/Oui													
								25 000													
	4.4.1.4	Actualisation de Manuel de diffusion d'alerte aux cyclones (si nécessaire)				●															
						1/Oui															
						25 000															
	4.4.1.5	Rédaction du processus de transmission des informations pendant le cycle de GRC : prévention, préparation, réponses, retour d'expérience, etc.	Existence de manuel de processus de transmission des informations pendant le cycle GRC	Plateforme nationale de RRC BNGRC CPGU		●															
						1/Oui															
						25 000															
	4.4.1.6	Etablissement de Protocole de gestion de communication en cas de crise (notamment en situation d'évènement extrême)	Existence de protocole de gestion de communication de crise			●															
						1/Oui															
						25 000															
	4.4.1.7	Elaboration de guides pratiques simples de sensibilisation et d'éducation du public sur la GRC/RRC (en version malagasy et française)	Existence de guides de sensibilisation et d'éducation du public				●														
							1/Oui														
							25 000														
	4.4.1.8	Mise en place des responsables de communication en GRC/RRC au niveau des Régions et des Districts	Taux d'augmentation du nombre des responsables de communication en GRC actifs dans les Régions et les Districts	BNGRC			●		●		●		●		●		●		●		
							10%		25%		50%		75%		100%						
							5 000		5 000		5 000		5 000		5 000						
Sous-objectif spécifique 4.4.2.	4.4.2	Organisation des sessions de renforcement de capacité sur la GRC/RRC aux gens des médias à tous les niveaux et mise en place de pool ou de cercle de « journalistes amis de la GRC/RRC »																			
ACTIVITES	4.4.2.1	Plaidoyer auprès de l'OJM et les associations des journalistes et les patrons de presse pour un renforcement de collaboration avec les organes des médias (au niveau national et régional)	Taux d'augmentation du nombre de rencontres avec l'OJM National Taux d'augmentation du nombre de rencontres avec les OJM au niveau régional Taux d'augmentation du	Plateforme nationale RRC CPGU			●		●		●		●		●		●		●		
							10%		25%		50%		75%		100%						
							15 000		15 000		15 000		15 000		15 000						

	téléphonie mobile, à l'endroit des organisations paysannes ou des acteurs dans le secteur agricole (produits adaptés aux besoins des populations cibles)	sur les informations agrométéorologiques					10 000	20 000	30 000	40 000	50 000			
4.4.3.4	Utilisation des écrans géants dans les grandes villes , pour la diffusion de masse des messages sur la GRC/RRC	Film et spot publicitaire de sensibilisation sur la GRC/RRC	BNGRC				● 1/Oui 20 000							
4.4.3.5	Réalisation de l'étude de l' association des connaissances traditionnelles et l'usage de la technologie , dans les supports de communication auprès du public	Existence de Rapport d'étude sur les connaissances traditionnelles et la technologie	CPGU et BNGRC				● 1/Oui 35 000							
TOTAL			37 500	42 500	335 000	727 500	210 000	410 000	140 000	310 000	95 000	320 000	75 000	350 000
3 015 000														



Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes

Avaratra Antanimora Route Mausolée
101 - Antananarivo
Téléphone : 261 34 05 480 68
Courriel : sp.bngrc@bngrc.mg



Cellule de Prévention et d'appui à la Gestion des Urgences

Immeuble Maison des Produits - 4ème étage 67 Ha
101 - Antananarivo
Téléphone : 261 20 22 644 72
Courriel : cpgu@primature.gov.mg



**LA BANQUE
MONDIALE**